

# EXPAT BOOK



# JAPON

Les guides de la mobilité internationale  
emplois, entreprises, étudiants

# JAPON

*Changer de vie, changer de pays*



OVERSEAS  
ÉDITIONS

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer par Pulsio, en 2014  
Imprimé en UE

**Rédaction :**

Katarzyna FOSSATI, A. ANDRE

**Conception graphique :**

Elodie DUCLERGET

© OVERSEAS Éditions

95 rue Lucie Daumas - 13540 Aix-en-Provence

E-mail : [planetecomag@gmail.com](mailto:planetecomag@gmail.com)



# SOMMAIRE

## **1 CARTE D'IDENTITÉ : Pour découvrir son futur pays d'accueil**

- 1. Histoire et géographie ..... p.08
- 2. Politique ..... p.19
- 3. Langues et religions ..... p.22
- 4. Médias ..... p.24
- 5. Culture ..... p.27
- 6. Sports ..... p.37
- 7. Les grandes villes ..... p.39
- 8. Les chiffres ..... p.44

## **2 EXPATRIATION : L'aventure et le besoin de changement**

- 1. La décision ..... p.50
- 2. Données économiques et attractivité ..... p.51
- 3. Modalités et démarches ..... p.69
- 4. Intégration ..... p.79

## **3 ACTIFS : Devenez un job-trotter**

- 1. Trouver un emploi ..... p.86
- 2. Les qualifications requises ..... p.96
- 3. Secteur d'activité : métiers à fort potentiel ..... p.98
- 4. Le salaire et la fiscalité ..... p.103
- 5. Expatriation et familles ..... p.108

## **4 CHEFS D'ENTREPRISE : S'installer au coeur des marchés en croissance**

1. Les atouts et les secteurs clés ..... p.112
2. Créer sa société ..... p.113
3. Les marchés en croissance ..... p.116
4. Investir, s'implanter ..... p.118
5. Partenariat : la culture des affaires locales ..... p.120
6. Exporter ..... p.121
7. Ressources naturelles ..... p.122

## **5 ÉTUDIANTS : Un diplôme international comme facteur de réussite**

1. Les universités ..... p.126
2. Démarches et programmes ..... p.128
3. Aides, logements ..... p.131
4. Les formations ..... p.133
5. Mode de vie et villes étudiantes ..... p.134
6. Apprentissage de la langue ..... p.137
7. Le coût des études ..... p.138



# Carte d'identité

*Capitale : Tokyo*  
*Langue officielle : Japonais*  
*Premier ministre : Shinzo Abe*  
*Régime politique : Monarchie constitutionnelle*

*Superficie : 378 000 km<sup>2</sup>*  
*Population : 127 288 419 habitants*  
*Densité : 337 hab./km<sup>2</sup>*  
*Population urbaine : 66 %*

*Principales religions : Shintoïsme, bouddhisme et  
catholicisme*

*PIB : 500 000 milliards de yens, environ 3 625  
milliards d'euros (2<sup>e</sup> mondial)*

*Principales activités : Automobile, bureautique,  
industrie chimique, nouvelles technologies*



# HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

## Histoire

Si le Japon est un Etat jeune, son histoire est particulièrement riche, difficile donc de la résumer en quelques lignes. Il est cependant, intéressant de se pencher sur les évènements majeurs qui font de ce pays une destination passionnante. Son parcours est une succession d'ouvertures aux civilisations étrangères et de replis sur soi, permettant au Japon de tirer parti de ce que le monde extérieur lui a apporté.

En effet, il semblerait qu'à son origine l'archipel était relié au continent et qu'aujourd'hui, dans l'île d'*Hokkaido*, certaines tribus issues de ces ancêtres des terres sibériennes, vivent encore au nord du pays.

### FOCUS : SAMOURAÏ

Le terme « *samurai* » qui désigne le guerrier japonais du moyen-âge, vient du verbe « *saburau* » qui signifie servir. Avant la période Edo, vers 1600, il était appelé « *mono no fu* », puis bushi, qui peuvent l'un ou l'autre se traduire par « homme d'armes ».

Cette classe de guerriers professionnels du Japon était constituée d'archers montés sur des étalons et avait pour mission de conquérir des terres des Aïnous à la fin de la période Nara. Ils se sont illustrés par leur courage et leur dévouement. Ils représentent l'archétype du héros Japonais traditionnel au destin parfois tragique dont les qualités sont reconnues, enviées et citées en exemple.

Outre les populations de Corée et de Chine qui se sont installées dans la partie sud, des influences polynésiennes et indonésiennes dans la culture japonaise sont à noter.

Le XVII<sup>ème</sup> et le XVIII<sup>ème</sup> siècle sont marqués par l'époque d'*Edo* (future *Tokyo*). L'anglais Will Adams, arrivé avec le premier vaisseau hollandais, conforte Ieyasu dans sa méfiance envers les catholiques et lui enseigne les techniques militaires occidentales, ce qui conduit à la persécution systématique des chrétiens et la révolte de *Shimabara* en 1637. Peu à peu les villes se développent et une classe marchande qui drainera peu à peu les richesses des paysans et des guerriers fait son apparition.

En 1853, les contacts sont rouverts, de manière forcée, avec l'Occident avec l'arrivée d'une escadre américaine et d'autres flottes de guerre des grandes puissances. Ces nouveaux échanges font prendre conscience au Japon de son retard technique, scientifique et militaire par rapport à l'Occident. 1854 sonne la chute du *shogunat* au terme d'une guerre civile et la restauration du pouvoir impérial avec l'ère *Meiji* à partir de 1868. Celle-ci est une phase de modernisation importante pour le pays qui s'industrialise rapidement.

Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, le Japon fait un bond en avant d'un point de vue économique. Il entre ensuite en guerre avec les États-Unis, la situation dans le Pacifique se dégrade et en parallèle l'armée japonaise éprouve des difficultés en Chine. En 1945, après avoir subi le largage de deux bombes atomiques sur le territoire, l'empereur *Hirohito* annonce la capitulation du pays.

Au lendemain de la guerre, le Japon est démilitarisé. Si l'Empereur renonce aux pouvoirs exécutifs et à son droit divin, il instaure une constitution et continue à nommer le Premier Ministre et le président de la cour suprême. Le Japon devient alors une démocratie. Aujourd'hui, le Japon est devenu la troisième puissance mondiale.



### **ERE KOFUN :**

Période des forges d'épées en fer, découvertes dans une tombe de la préfecture Saitama.

### **ERE JOMON :**

Apparitions des poteries et figurines d'argiles dans le monde. établissement de la communauté Jomon.

**100 000**  
*av. JC*  
**à 30 000**  
*av. JC*

**10 000**  
*av. JC*  
**à 3 000**  
*av. JC*

**300**  
*av. JC*  
**à 239**

**300**  
*à*  
**471**

**471**  
*à*  
**701**

### **ERE PALEOLITHIQUE :**

Début d'activité humaine sur l'archipel nippon.



### **ERE YAYOI :**

Début de la culture du riz par les Yayoi.

Deux périodes « cohabitent » : les Kofun et les Asuka. Au cours de cette époque le bouddhisme est introduit, ce qui provoque des conflits religieux.

Le Code de Taiho Ritsuryo (premier système de lois) est rédigé et un état se base sur ces lois.

# CHRONOLOGIE

## ERE KAMAKURA :

Période d'invasions mongoles.

## ERE MOMOYAMA :

Toyotomi Hideyoshi unifie la totalité du Japon. Premières impressions d'ouvrages occidentaux en japonais écrit avec des caractères latin. Répressions violentes contre les chrétiens à Nagasaki.

## ERE SHOWA

Bombardement nucléaire américain durant la 2<sup>nd</sup>e guerre mondiale sur les villes de Hiroshima et Nagasaki

## ERE MEIJI :

Période de restauration Meiji. Edo est renommée en Tokyo ("Capitale de l'Est").

794  
à  
1087

1160  
à  
1281

1338  
à  
1549

1560  
à  
1597

1603  
à  
1854

1868  
à  
1910

1927  
à  
1995

## ERE MUROMACHI :

1477 : Guerre de l'Onin dévastatrice. Kyoto sera en grande partie enflammée. En 1549 Francis Xavier arrive au Japon pour commencer des activités de missionnaire.

## ERE EDO :

Le christianisme est interdit. Le Shogunat interdit aux japonais de voyager à l'étranger. Développement de la culture d'Edo (Kabuki et Bunraku). En 1854, le Japon conclut un traité d'amitié avec les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Russie, la France et la Hollande. Les ports de Nagasaki, Hakodate et Shimoda sont ouverts au commerce avec les étrangers.

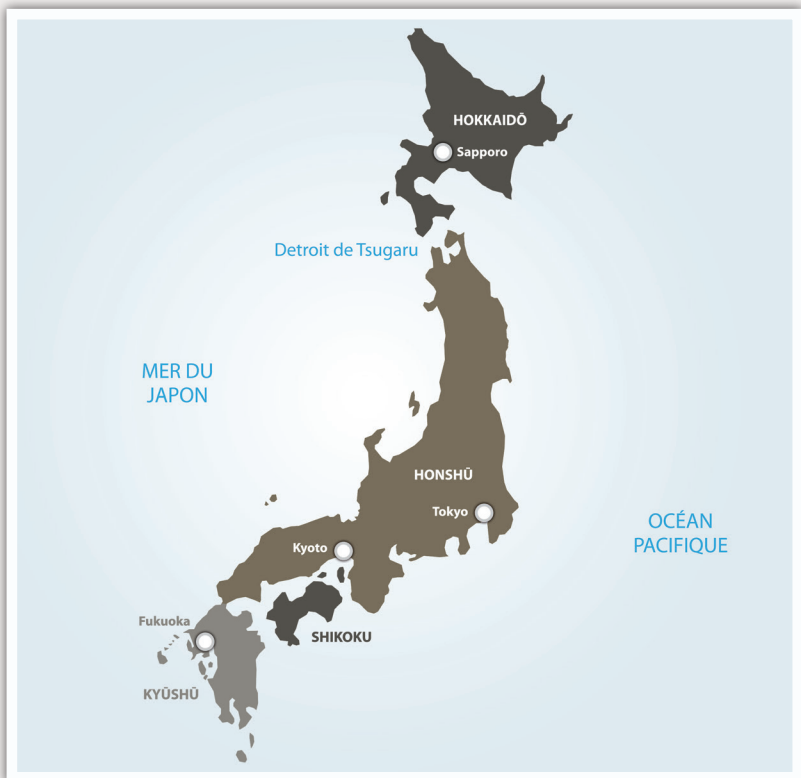
## ERE HEIAN :

La capitale est transférée à Heiankyo (Kyoto).

# Géographie

Le Japon est un archipel de 6 852 îles qui s'étend sur plus de trois mille kilomètres de long, de la Russie (îles Kouriles) au nord à Taïwan au sud. Les quatre îles principales représentent 95 % du territoire. Du nord au sud :

- › Hokkaidō
- › Honshū (la plus grande et la plus peuplée avec 105 millions d'habitants)
- › Shikoku
- › Kyūshū (en face de la Corée du Sud).



Les autres îles de l'archipel sont plus petites : *Naha*, sur l'île *Okinawa Hontō* dans les *Ryūkyū* (archipel *Nansei*), est située à plus de six cents kilomètres au sud-ouest de *Kyūshū*. Au sud de Tokyo, l'archipel des *Nanpō* s'étire sur plus de mille kilomètres jusqu'à *Iwo Jima*. Au nord, *Sakhaline* (*Karafuto* en japonais) et les îles Kouriles (*Chishima rettō*), annexées par la Russie quelques jours après la défaite du Japon face aux États-Unis en août 1945, sont considérées comme les points extrêmes de l'archipel.

Du fait des zones économiques exclusives, le Japon couvre un territoire maritime de 4,5 millions de km<sup>2</sup>, multipliant sa superficie par douze.





En termes de relief, les montagnes occupent 71 % du territoire : le massif montagneux des Alpes japonaises s'étend du nord au sud sur les 4 îles principales sur plus de 1 800 km. Le mont Fuji, relief volcanique toujours actif mais peu menaçant, culmine à une altitude de 3 776 m.

Les piémonts représentent 4 % du pays, les plaines hautes 12 % et les plaines basses 13 %. Ainsi, seul un cinquième du territoire est habitable, soit 80 500 km<sup>2</sup>. C'est cette rareté des plaines qui concentre la population à plus de 800 habitants par km<sup>2</sup> sur la côte est de Honshū notamment.

Une autre des particularités géographiques du Japon tient aux séismes qui le secouent régulièrement. En effet, le pays est situé dans une zone de subduction de 4 plaques tectoniques et compte 108 volcans dont certains, tel que le mont *Unzen*, sur l'île de *Kyūshū*, sont actifs.

Enfin, les nombreuses sources naturelles d'eau chaude, les onsen, sont très populaires et souvent aménagées en bains publics, hôtels ou stations thermales.

## Les saisons

<b>PRINTEMPS</b>  DOUX À CHAUD	<b>ÉTÉ</b>  CHAUD ET PLUVIEUX	<b>AUTOMNE</b>  DOUX À CHAUD	<b>HIVER</b>  FROID ET NEIGEUX À DOUX
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

---

## Les climats

Zone géographique	Type de climat	Conséquences
Hokkaido et nord de Honshu (Sapporo, Niigata)	Continental, acadien	Été chaud et hiver long, froid et très neigeux.
Centre et sud de Honshu (Tokyo, Nagoya, Osaka), Shikoku et Kyushu	Subtropical humide	Hiver doux avec peu de neige ou sans. Été chaud et humide.
Archipel de Ryuku (Naha)	Quasi tropical	Hiver très doux, pas de gel. Été chaud et humide.

# Faune

De par la diversité des climats et son relief inaccessible, le Japon recense une faune variée.

Les animaux ont une importance particulière dans la culture de l'Archipel. La littérature est source de maintes croyances qui leur rendent hommage, en faisant de véritables symboles : la grue pour le bonheur, la tortue pour la longévité, l'hirondelle pour l'espoir du retour n'en sont que des exemples.

D'autres animaux ont une place dans le folklore japonais : le *tanuki* ou chien viverrin, sorte de raton laveur, qui rôde régulièrement aux abords des villages, est considéré comme une créature mystérieuse aux pouvoirs surnaturels qui jouait des tours aux gens.

Le renard qui a également certains pouvoirs (il envoûte les voyageurs jusqu'à les rendre fous) est considéré comme le messager d'Inari Myojin, dieu de l'agriculture.

Le bouddhisme a clairement influencé les comportements vis-à-vis du règne animal : jusqu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, aucun animal à quatre pattes n'était abattu, seul le poisson était consommé.

De plus l'ancien calendrier chinois est encore très présent dans la culture japonaise : chaque cycle de 60 ans est découpé en subdivisions de douze ans, chacune pendant laquelle un animal est mis à l'honneur : rat, buffle, tigre, lièvre, dragon, serpent, cheval, chèvre, singe, coq, chien et sanglier. Ainsi, chaque japonais associe son année de naissance à celle de l'animal du zodiaque chinois qui lui correspond et qui influencerait sa bonne fortune et sa personnalité.





## Les mammifères

### **Phocidés :**

- › Phoques
- › Morses

### **Cervidés :**

- › Cerf
- › Daim

### **Canidés :**

- › Loups
- › Renard
- › Tanuki (ressemble au raton laveur)

### **Mustélidés :**

- › Visons
- › Martre noire

### **Léporidés :**

- › Lièvre noir

### **Bovidés :**

- › Antilope

### **Suidés :**

- › Sanglier

### **Plantigrades :**

- › Ours brun : hi-guma
- › Our noir : tsukinowaguma

### **Primates :**

- › Macaque japonais

### **Rongeurs :**

- › Tamia de Sibérie

### **Félins :**

- › Chat léopard du Bengale : yama-neko



## Les oiseaux

- › Aigle couronné
- › Colombe

- › Faucon
- › Geai
- › Hototogisu (rossignol)
- › Hibou
- › Toki (ibis huppé)
- › Grue du Japon



## Les insectes

- › Hotaru (vers lumineux)
- › Kabutomochi (lucanes)
- › Cigales (semi)
- › Tombo (libellules)
- › Kôrogi (grillons)
- › Ka (moustiques)...

# Flore

La diversité des microclimats rend la flore japonaise particulièrement variée.

Les forêts japonaises sont d'une grande richesse : 168 essences différentes sont recensées au Japon contre 85 en Europe.

Cette grande variété est dû aux courants marins, aux altitudes et à la préservation de l'environnement japonaises en préférant importer le bois de l'étranger, même si cela ne doit pas cacher une certaine déforestation.

## FOCUS : LE SAKURA



Le *sakura*, le cerisier, est le symbole du Japon et la plante préférée de ses habitants. Ils attendent aujourd'hui sa floraison au printemps et profitent de cet événement pour faire hanami, c'est-à-dire des réunions pour admirer ces arbres en fleurs. C'est également l'occasion de nombreuses manifestations dans les écoles ou les entreprises.

De même le feuillage change de couleur de façon spectaculaire en automne, offrant une autre opportunité d'apprécier la nature : les citoyens Japonais se précipitent par milliers, en voiture ou en train, à l'extérieur des villes pour admirer les cerisiers, mais aussi les érables flamboyants.

## Les quatre zones botaniques au Japon :

Zone géographique	Type de végétation
Nordique (nord d'Hokkaidô région montagneuse du nord d'Honshu)	<i>kamba</i> (feuillus), <i>miyama-nanakamado</i> (feuillus), <i>shirabe</i> (conifères), <i>todomatsu</i> (feuillus).
Centrale nordique (sud Hokkaidô / nord d'Honshu)	Arbres aux feuilles caduques larges tels que les <i>buna</i> et des conifères comme les <i>hiba</i> , <i>hinoki</i> (pin), <i>kuromatsu</i> (pin).
Centrale méridionale (nord de Kyûshû et de Shikokû)	Forêts tempérées à larges feuilles, tel que le <i>shii</i> (pin). Grâce au reboisement il est possible de trouver des espèces comme les <i>sugi</i> (cryptomère géant).
Zone méridionale (sud de Kyûshû et de Shikokû)	Arbres à feuilles persistantes tels que les <i>kusunoki</i> , <i>tachibana</i> ... Arbres tropicaux tels que <i>birô</i> , camphrier, cocotier et <i>sotetsu</i> .

# 2

## POLITIQUE

Jusqu'en 1945 le Japon était une monarchie absolue de droit divin. Depuis 1946, date de l'adoption de l'actuelle constitution - *Nipponkokukempô* - le pays est une monarchie constitutionnelle et une démocratie de type parlementaire avec un système bicaméral.

Une pluralité des partis politiques assure la représentation démocratique. La souveraineté du pays, qui appartenait à l'Empereur, est à présent entre les mains du peuple. Pour l'amender, il faut un vote des deux tiers de chacune des deux chambres, suivi par un référendum populaire spécial. Le Japon possède une Cour suprême et le domaine judiciaire est indépendant du pouvoir exécutif et législatif.

Pour ce qui est du droit civil, le pays est doté du *Minpu*, soit le Code civil, de 1896 qui a été adapté après la 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale.

### Le Chef de l'Etat

L'Empereur (*Tennô*) est le Chef de l'Etat, mais s'il est toujours présent il n'a pas de réel pouvoir. Il conserve une influence importante en tant que symbole dans la mesure où il est garant de l'unité et de l'intégrité du pays.

Il incarne la continuité du Japon et de ses traditions. Il reste le chef du *shintô* («la voie du divin », religion indigène du Japon). Il nomme le Premier ministre et le président de la cour suprême.

# Le Chef du Gouvernement

Le premier ministre est le chef du gouvernement. Il est nommé par l'Empereur sur les recommandations directes de la Diète (le Parlement). Détenteur réel du pouvoir, il nomme les ministres qui doivent être des civils et provenir en majorité de la Diète et doit exercer un pouvoir de contrôle et de supervision sur la branche exécutive, présider les rencontres du Cabinet, nommer et démettre de leurs fonctions les ministres et contresigner avec les ministres compétents les projets de lois et décrets. Enfin, il est le commandant suprême des Forces japonaises d'auto-défense.

## La Diète

La diète, ou *Kokkai*, est composée de deux chambres. La chambre basse, ou des représentants comporte 480 membres élus au suffrage universel direct. La chambre haute, ou des conseillers recense 242 membres, également élus au suffrage universel direct.

## Les partis politiques

Les partis politiques sont nombreux et reflètent un nombre important de courants. Deux d'entre eux dominant : le Parti Libéral Démocrate et le Parti Social-démocrate Japonais.

### ➤ PARTI LIBÉRAL DÉMOCRATE (PLD) OU *JİYŪ MINSHU-TŌ*

Parti dominant, issu de la fusion de plusieurs partis, plutôt conservateur qui a assuré la reconstruction du Japon. En 52 années le PLD n'a perdu les rênes du pouvoir que pendant 10 mois (en 1993).

## ➤ PARTI DÉMOCRATE DU JAPON (PD OU PDJ) OU *MINSHUTÔ*

Fondé en 1998, ce parti est le résultat de la fusion de 4 partis politiques : le parti démocratique du Japon, le parti de la bonne gouvernance, le parti de la nouvelle fraternité et le parti de la réforme démocratique. En 2003 le parti Libéral vient grossir les rangs du PDJ, de tendance libéral et moins conservateur que le PLD. Le PDJ progresse depuis sa création, ce qui en fait le premier parti de l'opposition face au PLD.

## ➤ PARTI SOCIAL-DÉMOCRATE JAPONAIS (PSDJ OU PSD) OU *SHAKAI MINSHU-TÔ*

Créé en 1906, dissout en 1907 et reconstruit en 1945. Après avoir changé plusieurs fois de noms il adopte en 1991, celui de Parti Social-démocrate Japonais. Il remportera pour la première fois les élections face au PLD en juillet 1993.

## ➤ PARTI COMMUNISTE OU *NIHON KYÔSAN-TÔ*

Créé en 1922. Il était alors une branche du Komintern, dont les membres ont été pourchassés jusqu'en 1945, date qui marque la légalisation du parti.

## ➤ PARTI PROGRESSISTE OU *NIHON SHIMPO-TÔ*

Créé en 1945.

## ➤ PARTI DE JUSTICE ET D'INTÉGRITÉ OU *KÔMEI-TÔ*

Créé en 1964, c'est une formation politique théocratique fortement liée à la secte Sôka-Gakkai. Par son nombre de sièges à la Diète et son alliance au PLD il constitue le deuxième parti politique de la majorité.

## LANGUES ET RELIGION

La langue officielle du Japon est le japonais. 98% de la population a pour langue maternelle le japonais, s'ensuit le coréen, puis le chinois et enfin le vietnamien.

Un dialecte existe, la langue des *Aïnu*, très différente du japonais, mais il a pratiquement disparu. Uniquement orale, et parlée à Hokkaido par de rares communautés *Aïnu*, elle a été sauvée de l'oubli par quelques universitaires, soucieux de son entretien culturel.

En ce qui concerne la religion, la Constitution du 3 mai 1947 a instauré les principes de la laïcité de l'État, de la liberté de conscience et de la liberté de culte.

Les deux principales religions des Japonais sont :

- › le *shinto*, qui signifie « voie des divinités », fondée sur la vénération des ancêtres et de la nature,
- › le *bukkyo*, « voie des bouddhas », c'est-à-dire le bouddhisme.

### FOCUS : 2 FOIS PLUS DE CROYANTS QUE D'HABITANTS

Le Japon est un pays où la spiritualité et les pratiques religieuses tiennent une place essentielle.

Ainsi, sur une population de près de 126 millions d'âmes, on recense près de 161 millions de fidèles, repartis au sein de 231 000 organisations religieuses.

Chaque individu peut s'abandonner à plusieurs religions.

De fait, la plupart des japonais a plusieurs croyances. Il y a plusieurs explications à cela : au XVII<sup>e</sup> siècle, pour lutter contre le christianisme, la population était contrainte de s'inscrire au temple bouddhiste, sans renoncer pour autant à leurs convictions..

Par ailleurs, les étapes essentielles de la vie, naissance, passage à l'âge adulte, mariage, sont souvent célébrées au sanctuaire shinto, alors que les croyances populaires sont fortement empreintes de taoïsme et de confucianisme.

Enfin, de nombreux Japonais adhèrent à un projet religieux relevant de sectes dérivées du bouddhisme et du shinto.

Tout ceci explique aussi pourquoi il est donc coutumier de dire qu'un Japonais « *naît shinto et meurt bouddhiste* ».

RELIGION	NOMBRE D'ADHÉRENTS
Shintô	106 millions
Bouddhisme	96 millions
Christianisme	1,5 millions
Autres	14 millions



# 4

## MÉDIAS

L'organisation des médias au Japon est assez singulière par rapport à d'autres régions du monde. En effet, le système capitaliste traditionnel est présent jusque dans les différents supports qui se caractérisent par un regroupement d'activités multimédias au sein d'entités puissantes à l'échelle nationale. Concrètement, les médias japonais sont très diversifiés.

### La radio

Les chaînes de radios sont peu nombreuses comparé à d'autres pays. Ceci s'explique par le fait que les japonais ont peu d'intérêt pour ce média, lui préférant largement la télévision. Il reste le moyen utilisé lors de communications d'urgences, tels que les tremblements de terre. Ceci dit, l'une des chaînes les plus représentée est la *NHK*.

### Le téléphone portable

Au Japon le téléphone portable est incontestablement un média parmi les autres dans le sens où il permet depuis 2005, de recevoir la télévision grâce à la 1seg (ou One-seg). Pour écouter la radio japonaise, il suffit de télécharger des applications telles que *Tuneln*, *Shoutcast Radio* ou *Radiko.jp*

# La télévision

Jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale les programmes étaient établis par la Régie Japonaise de Diffusion Nippone *Hôshô Kyôkai* (NHK). A partir de 1950, la NHK change de statut ce qui lui confère un caractère hybride mi-privé, mi-public.

Cinq grands réseaux privés de diffusion se distinguent :

- › Tôkyô Broadcasting System (TBS)
- › Nippon Television Network (NTV)
- › Fuji Television Network
- › Asahi National Broadcasting
- › Television Tôkyô Channel 12.

A noter que les japonais sont tellement friands de télévision que dans les voitures de marques japonaises vendues dans le pays, elle est un équipement standard...

De plus, la population s'instruit littéralement via ce média. Aussi la NHK diffuse sous le nom de *Kyôiku Bangumi* quatre grandes catégories d'émissions qui sont très prisées :

- › Les cours de culture générale, avec, par exemple, l'Université populaire (*Shimin daigaku*), qui sont des séries portant sur les sujets les plus variés.
- › Les programmes de vie pratique sur des thèmes tels que la cuisine, la danse, la photographie, les échecs etc.
- › L'apprentissage de langues étrangères via divers cours hebdomadaires de qualité, diffusés deux fois chacun.
- › Les émissions de santé qui abordent les problèmes des personnes âgées ou atteintes de handicap et qui ouvrent le dialogue entre les téléspectateurs et des médecins.

# La presse et l'édition

Les Japonais lisent beaucoup. Les grands quotidiens nationaux sont :

- › le *Yomiuri Shimbun*
- › l'*Asahi Shimbun*
- › le *Mainichi Shimbun*
- › le *Nihon Kezai Shimbun*
- › le *Sankei Shimbun*.

L'édition est fortement associée à la presse en général : la plupart des maisons publient elles-mêmes des mensuels et des hebdomadaires et ces derniers ne manquent pas de faire beaucoup de publicités pour les ouvrages.

Si ce marché est constitué de petits éditeurs plus ou moins spécialisés, quatre grandes maisons le dominent : *Kôdansha*, *Gakken*, *Shôgakkan* et *Shûeisha*, totalisent près de 40% des titres publiés. Les livres japonais se caractérisent par leur qualité et leur prix abordable.

## FOCUS : LE MANGA

Le mot japonais « manga » est traduit littéralement par « image dérisoire » ou « dessin non abouti ». Il peut donc être interprété comme une caricature ou encore traduit par « image malhabile ».

Les mangas sont soumis à des rythmes de parution très rapides et le mangaka ne bénéficie pas toujours d'une liberté totale sur son œuvre. Tout dépend en effet de l'accueil que les lecteurs leurs réservent : si l'ouvrage connaît un fort succès, l'auteur devra prolonger l'histoire, même s'il voulait la terminer. De même, une histoire peu suivie sera interrompue, même inachevée.

Petite particularité : les mangas se lisent dans le sens inverse des bandes dessinées occidentales, soit de droite à gauche, comme au Japon, même si certains éditeurs français ne se plient pas systématiquement à cette spécificité.

Au Japon, le marché de la bande dessinée est un phénomène de masse : 60 % de la population lit au moins un manga par semaine ce qui génère une activité économique importante.

# 5

## CULTURE

La culture japonaise est une savante combinaison d'influences étrangères, de tradition et de modernité, ce qui la rend particulièrement originale.

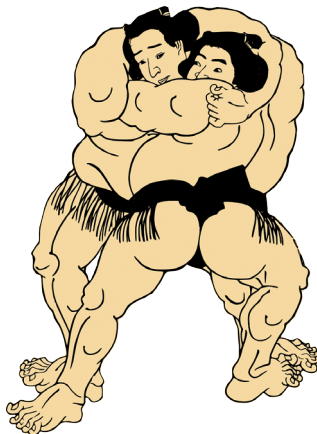
De Tokyo à Kyoto les ruelles authentiques côtoient les tours démesurées et les centres de jeu d'argent.

Les arts nippons sont ancestraux et très diversifiés, allant des danses à l'art pictural en passant par le théâtre ou encore le jardin.

### Quelques exemples culturels typiques :

- › Le *kabuki* était à l'origine animé par les courtisanes, ce sont à présent des hommes qui incarnent les femmes. Cet art mêle chant, danse et théâtre.
- › Le *nô* est une forme de théâtre qui associe chant et danse. Les acteurs sont uniquement masculins et la plupart des pièces sont des tragédies. Ces sont assez lents et peuvent durer plus de 3 heures.
- › Les *geishas* sont des femmes de compagnie de haut rang, très raffinées. Elles se font assez rares puisqu'il n'en reste qu'environ 200 en activité. Expertes en cérémonie du thé et maîtresse dans l'art d'animer une conversation par de fins mots d'esprit elles accompagnent des hommes d'affaires et autres dignitaires.

- › L'*origami* est l'art du pliage du papier sans jamais la couper, donnant lieu à toutes sortes de sculptures animales et florales.
- › Les jardins japonais sont des chefs d'œuvre emplis de symboles et de délicatesse dans le choix des éléments et des plantes qui les composent.
- › Le *hanami* correspond à l'art d'apprécier la beauté des fleurs notamment de la floraison des cerisiers au printemps (*mankai*).
- › L'*ikebana* est l'art de la composition florale créant une harmonie de constructions linéaires et de couleurs toujours dans le souci de l'épuration des formes.
- › Les *sumos* sont des lutteurs de taille imposante qui sont considérés comme des demi-dieux. Les combats sont encadrés par des rites traditionnels très marqués et sont très suivis par la population.
- › Le *haïku*, genre poétique, est un véritable exercice spirituel concentré en trois vers - cinq, sept et cinq syllabes - qui parviennent à rendre l'ordinaire extraordinaire en captant l'essence des choses telles qu'un pétale, une branche ou un flacon de saké. L'un des auteurs maîtrisant le mieux cet art est *Bashô*.



# Peinture et littérature

La peinture japonaise comprend une grande variété de styles. Comme c'est le cas les arts japonais en général, elle est une synthèse entre l'esthétique propre au pays et des idées importées, principalement de Chine. Les thèmes courants sont le bouddhisme, les lavis de paysages ainsi que la peinture d'animaux et de plantes, en particulier les oiseaux et les fleurs.

L'un des sujets considéré comme le plus caractéristique de la peinture japonaise est la représentation de scènes de la vie quotidienne et de scènes narratives souvent pleines de personnages et de détails.

Par ailleurs, comme en Chine, la peinture japonaise est inséparable de la calligraphie. Ainsi, au Japon «l'art du trait» est fondamental dans la mesure où il est considéré comme un contour pur.

La littérature nipponne s'étend sur une période de presque vingt siècles. Une fois de plus les œuvres les plus anciennes sont fortement influencées par la littérature chinoise, mais la politique de repli du Japon a donné lieu à des formes littéraires uniques. L'ouverture subite au XIX<sup>e</sup> siècle, a quant à elle permit de développer des orientations modernes.

La littérature japonaise se caractérise par un certain sens du détachement, l'isolement, l'éloignement et la tragédie. Ainsi, bien souvent, le héros échoue dans ses efforts.

## **FOCUS : LES TRÉSORS NATIONAUX DU JAPON**

La liste officiel des Trésors nationaux du Japon (peinture) comprend 158 œuvres ou ensemble d'œuvres du VIII<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle (dont un certain nombre de peintures chinoises conservées au Japon) qui représentent les sommets de la peinture japonaise, ou les très rares œuvres héritées des périodes les plus anciennes.

## Artistes majeurs de la période d'avant-guerre

- › Harada Naojirō (1863–1899)
- › Fujishima Takeji (1867–1943)
- › Yokoyama Taikan (1868–1958)
- › Hishida Shunsō (1874–1911)
- › Kawai Gyokudō (1873–1957)
- › Takeuchi Seihō (1864–1942)
- › Gyoshū Hayami (1894–1935)
- › Yasuda Yukihiko (1884–1978)
- › Yuzo Saeki (1898–1928)
- › Itō Shinsui (1898–1972)

---

## Artistes majeurs de la période d'après-guerre

- › Ogura Yuki (1895–2000)
- › Uemura Shoko (1902–2001)
- › Ryōhei Koiso (1903–1988)
- › Kaitō Higashiyama (1908–1999)
- › Murasaki Shikibu - Le Dit du Genji (écrit entre 1005 et 1014)
- › Sei Shōnagon - Notes de chevet
- › Natsume Sōseki - Je suis un chat. Natsume Sōseki (1867–1916) prouve que les Japonais savent aussi avoir de l'humour : il donne la parole à un chat nippon qui raille son maître
- › Kenzaburo Oé - Une affaire personnelle (1964)
- › Haruki Murakami - Kafka sur le rivage

# Théâtre

Le théâtre japonais comprend diverses formes ayant chacune sa particularité.

## ➤ LE NÔ

Le *Nô*, compte parmi ses plus grands auteurs et inventeurs au XIV<sup>e</sup> siècle Zeami. L'une de ses plus grandes œuvres, *La Lande des mortifications*, mais aussi le *Nô* en général, est un mélange de musique, de chant, de poésie, de mime, de chorégraphie, le tout en s'inspirant de la spiritualité bouddhiste.

## ➤ LE KYOGEN

Le *Kyogen* est une déclinaison du *Nô*, dans un registre comique. Le *Bunraku* est le théâtre de marionnettes, autrefois itinérant.

Parmi la soixante de personnages existants il y a la jeune fille (*Musume*), l'homme au destin funeste (*Bunshichi*), la femme mariée (*fukeoyama*)...

## ➤ LE BUGAKU

Le *Bugaku* est un art de plein air originaire de Chine, d'Inde, de Corée et de Mandchourie qui mêle danse et musique.

Il est fait une distinction entre les « danses de gauche », marquées par la lenteur des gestes et le port de costumes lourds, des « danses de droite », à l'ambiance et aux costumes légers.



# Cinéma

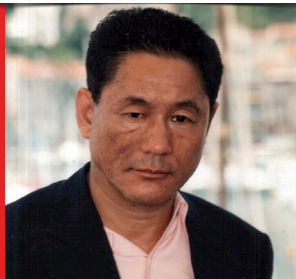
Jusqu'en 1937, le cinéma japonais s'est considérablement développé et a donné des films de qualité, mais qui ne pouvaient être exportés. Entre 1937 à 1945, les films répondaient essentiellement à des objectifs de propagande de politique car la production était contrôlée par le gouvernement.

Le Japon commence à exporter sa production après la fin de la seconde guerre mondiale, le film *Rashômon* reçoit le grand prix du festival de Venise de 1951.

Le cinéma japonais actuel est l'un des plus importants du monde pour le nombre de films produits.

Les trois plus grands studios de cinéma sont actuellement ceux de la *Tôhô*, de *Matsutake* et de la *Tôei*, la firme *Nikkatsu* ayant fait faillite en 1993.

## FOCUS : TAKESHI KITANO



Takeshi Kitano, né le 18 janvier 1947 à Tokyo est un artiste japonais accompli aux multiples casquettes : Cinéaste acteur, animateur de télévision, humoriste, peintre, plasticien, poète, chanteur ou encore désigner pour jeux vidéo. Cadet d'une famille pauvre de quatre enfants, il commence sa carrière en tant que liftier dans un cabaret de spectacles burlesques. C'est ici qu'il remplace au pied levé un des comédiens un soir de spectacle. Beat Takeshi

est né. Avec son compère Beat Kiyoshi, il forme le duo Two Beats et se lance à l'assaut de la télévision japonaise en 1980. En duo comme en solo (avec l'émission *Oretachi Hyohinzoku*, littéralement Nous sommes sauvages et cinglés), Beat Takeshi triomphe tout au long des années 80 avec son goût de la provocation et son irrévérence.

Il entame en parallèle une carrière d'acteur, en apparaissant dans *Furyo* de Nagisa Oshima, puis se lance dans la réalisation du long métrage *Violent Cop* en 1989.

Scénariste et acteur de ses propres films, ses polars ultra-violents au style mélancolique sont salués par les critiques et ses films sont distribués en Europe et aux États-Unis. Il incarne des rôles de yakusa brutaux et énigmatiques. Il signe également des films plus personnels et poétiques.

# Musique

La musique japonaise remonte aux premiers temps de sa civilisation avec des instruments vernaculaires, notamment au sein des communautés aborigènes aïnous, tout en étant d'inspiration chinoise. Le Japon a cependant rapidement développé des styles originaux.

La musique est fortement liée au théâtre ou à la danse et autres cérémonies liées à la religion ou au travail. Elle a donc toujours eu un aspect pratique et ne s'est émancipée que tardivement.

Avec l'occidentalisation récente, les instruments et les genres venus d'Europe et des États-Unis font leur apparition, regroupés sous le terme J-Pop. Le boom du rock'n'roll déclenché par Elvis Presley au milieu des années 1950 a été suivi d'un mouvement de musique folk influencée par Bob Dylan et les Beatles.

A partir des années 1970, deux lignes se distinguent : les idoles du pop et les chanteurs compositeurs :

- › Les premiers sont recrutés, formés (ou formatés ?) et commercialisés par des agences spécialisées. La plupart des idoles sont des jeunes filles qui bénéficient d'une promotion dantesque mais la durée de leur carrière professionnelle est courte. Il y a cependant des exceptions comme *Matsuda Seiko*, l'une des chanteuses japonaises la plus vendue de tous les temps, ou les groupes *Speed* et *Morning Musume* qui ont été très populaires dans les années 90. Depuis 2005, un nouveau type d'édition musicale sur ordinateur consistant à créer une chanson par synthèse vocale, met en avant une nouvelle génération d'idoles virtuelles telles que *Miku Hatsune*.
- › Les seconds gèrent leur propre carrière, passe beaucoup de temps en tournée et apparaissent rarement à la télévision.

Genres musicaux  
pop que les  
japonais se sont  
appropriés :

- › Rock psychédélique
- › Country rock
- › Heavy métal
- › Punk
- › Reggae
- › Funk
- › Rap
- › Hip-hop

Boys bands  
(groupes recrutés  
et formés) célèbres :

- › SMAP
- › Kinki Kids
- › KAT-TUN
- › Arashi ou EXILE
- › Perfume

Artistes gérant  
leur propre  
carrière :

- › YAZAWA Eikichi
- › Chage & Aska
- › Southern All Stars
- › Yuming
- › B'z
- › UTADA Hikaru

Films et  
réalisateurs :

- › Les Contes de la lune vague après la pluie (1959) de Kenji Mizoguchi
- › Tel père, tel fils (2013) de Hirokazu Kore-eda
- › Les Enfants loup, Ame et Yuki (2012) de Mamoru Hosoda
- › Voyage à Tokyo de Yasujiro Ozu
- › Ring (2001) de Hideo Nakata
- › Mon voisin Totoro (1999) de Hayao Miyazaki
- › Departures (2009) de Yojiro Takita
- › L'Empire des sens de Nagisa Oshima. (1976)
- › Les Sept Samourais (1954) de Akira Kurosawa

# Cuisine

La cuisine japonaise ou *nihon ryōri* ou *washoku* est constituée de poissons, de riz ou de nouilles, de légumes et d'algues, le tout étant généralement assaisonné avec des condiments locaux tel que le *umami* ou le *wasabi* et des sauces telles que la *teriyaki*. Les japonais utilisent des baguettes pour saisir les aliments.

Les plats traditionnels ne comportent en général pas de viande et sont souvent accompagnés d'une petite soupe et de légumes macérés appelés *tsukemono*.

Les Japonais ont aussi importé des recettes qui ont été adaptées et sont ensuite devenues des classiques comme les fritures *tempura*, le riz au curry ou les *ramen*. Les boissons traditionnelles sont le thé et l'alcool de riz. Il y a aussi des pâtisseries typiquement japonaises comme le *wagashi*.

## PANORAMA DES PLATS LES PLUS POPULAIRES :

- › **Sushis** : boules de riz vinaigrées roulées avec une pointe de wasabi, et une fine tranche de poisson posée dessus.
- › **Makis** : rouleaux de riz enfermant du poisson, parfois un légume, et entourés d'une feuille d'algue nori (même base que les sushis, mais la présentation est différente).
- › **Sashimis** : tranches de poisson cru d'une extrême fraîcheur simplement accompagnées de citron.
- › **Shabu Shabu** : sorte de fondue à la viande cuite dans de l'eau bouillante. Les tranches sont ensuite trempées dans de une sauce sésame puis dans une sauce soja avant d'être dégustées.
- › **Sukiyaki** : plat à mi-chemin entre le Shabu Shabu et la cuisine au Wok à base de viande, légumes, sauce soja, tofu, champignons, un peu d'un peu de sucre qui se partage à plusieurs. Chaque personne a un œuf afin d'agrémenter son plat.
- › **Tempuras** : aliments enrobés (poisson, crevettes ou autre) dans une sorte de pâte à crêpe frits dans de la graisse peu calorique et se dégustent chauds.

## Calendrier culturels et jours fériés :

MOIS	ÉVÉNEMENTS	JOURS FÉRIÉS
Janvier Février	Nouvel An <i>Ganjitsu</i> (元日)	1 <sup>er</sup> janvier
	Jour des Adultes <i>Seijin no Hi</i> (成人の日)	2 <sup>e</sup> lundi de janvier
	Jour de la fondation du Japon <i>Kenkoku no Hi</i> (建国の日)	11 février
Mars Avril	Equinoxe de printemps <i>Shunbun no Hi</i> (春分の日)	20 ou 21 mars
	Anniversaire de l'empereur <i>Showa – Showa no Hi</i> (昭和の日)	29 avril
Mai Juin	Jour de la Constitution <i>Kenpo no Hi</i> (憲法の日)	3 mai
	Jour de la nature <i>Midori no Hi</i> (緑の日)	4 mai
	Jour des Enfants <i>Kodomo no Hi</i> (子供の日)	5 mai
Juillet Août	Jour de la Mer <i>Umi no Hi</i> (海の日)	3 <sup>e</sup> lundi de juillet
	Jour de la montagne <i>Yama no Hi</i> (山の日)	16 août
Septembre Octobre	Fête de Respect pour les Personnes Agées <i>Keiro no Hi</i> (敬老の日)	3 <sup>e</sup> lundi de septembre
	Equinoxe d'automne <i>Shubun no Hi</i> (秋分の日)	23 ou 24 septembre
	Jour de la Santé et du Sport <i>Taiiku no Hi</i> (体育の日)	2 <sup>e</sup> lundi d'octobre
	Jour de la Culture <i>Bunka no Hi</i> (文化の日)	3 novembre
Novembre Décembre	Fête du Travail <i>Kinro Kansha no Hi</i> (勤労感謝の日)	23 novembre
	Anniversaire de l'Empereur <i>Tenno no Tanjōbi</i> (天皇の誕生日)	23 décembre

## SPORTS

**D**e très nombreux sports sont pratiqués au Japon. Le Sumo, incarnant la fiertée nationale et les arts martiaux traditionnels sont bien entendu très populaires, mais aussi les sports importés de l'étranger comme le base-ball et le football. Par ailleurs les japonais apprécient les sports de glisse.

### Le sumo

Cette forme de lutte qui était à l'origine pratiquée pendant les jours de fêtes, dans les sanctuaires Shinto. Les combats se déroulent dans un espace circulaire délimité et recouvert de terre. Pour faire simple, le lutteur qui force l'autre à mettre l'épaule à terre ou le fait sortir du cercle l'emporte, mais dans les faits les prises et les stratégies sont nombreuses et complexes.

### Le Karaté

Ce sport de combat à mains nues, a été créé par des paysans d'Okinawa (anciennement le « Royaume de Ryukyu ») le suzerain leur interdisait le port d'armes. Il consiste à concentrer toute l'énergie dans les coups de pied ou de poing donnés. Ainsi, un karatéka peut briser d'un seul geste une pile de briques ou de planches de bois.

## L'Aikido

Sport basé sur la concentration de l'énergie du combattant et sur l'avantage que peut lui donner la force de l'adversaire. Il s'agit en effet d'utiliser son agressivité et sa volonté de nuire. Ces techniques ne visent donc pas à vaincre l'adversaire, mais à réduire sa tentative d'agression à néant. Concrètement, dans l'esprit de l'aïkido il n'y a pas de combat, puisque celui-ci se termine au moment même où il commence. Il est pratiqué avec armes et à mains nues, et est aussi intimement lié à la religion Shinto.

## Le Judo

Littéralement « voie de la souplesse », il consiste à tirer parti de la force de l'adversaire pour le vaincre. Il se compose de techniques de projection, de contrôles au sol, d'étranglements et de clefs.

## Le Kendo

Sorte d'escrime japonaise : les kendoka revêtent une tenue de protection qui ressemble à une armure et utilisent des sabres de bambou pour attaquer l'adversaire et se défendre.

## Le football

Depuis la fondation de la ligue de football professionnel japonaise, la J. League, en 1993 et la Coupe du monde 2002 (FIFA) qui a été organisée par le Japon et la République de Corée, ce sport compte de plus en plus d'adeptes dans le pays. Les femmes sont également à l'honneur puisqu'en 2011, l'équipe nationale de football féminin a gagné la Coupe du Monde de la FIFA qui se déroulait en Allemagne, et en 2012, elle a obtenu la médaille d'argent aux Jeux olympiques de Londres.

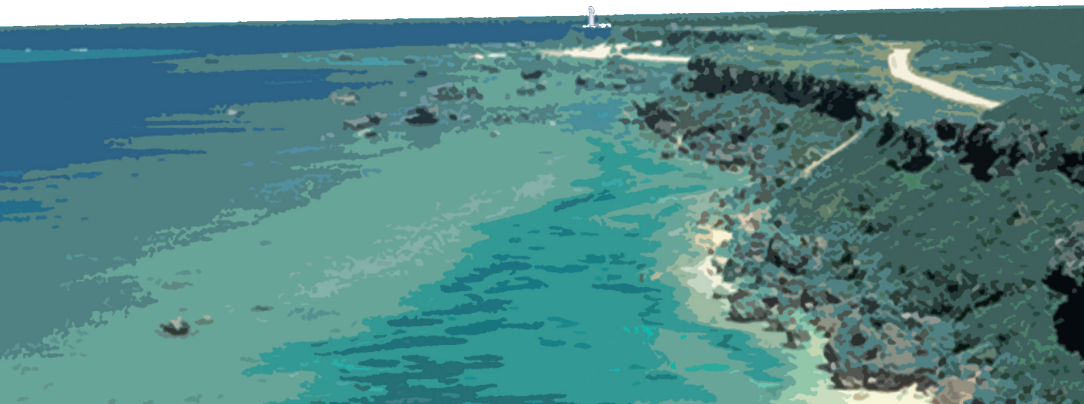
## LES GRANDES VILLES

Le Japon est un archipel de plus de trois mille kilomètres de long composé de quatre îles principales, Hokkaido, Honshu, Shikoku, Kyushu, sur les 4 000 volcans de l'arc insulaire.

70% des terres japonaises étant occupé par les montagnes, les grandes villes se concentrent dans les 30% restants, dans les plaines. A noter que les noms des villes ou toute autre entité géographique a une signification dans la langue, livrant ainsi certaines informations.

### Naha

Naha, dont le nom en japonais est composé de l'interrogatif « quel ? » associé à un caractère qui désigne la domination, est la plus grande ville d'Okinawa qui est la préfecture située à l'extrême sud-ouest du pays. Située dans la zone intertropicale, elle possède un climat chaud et une nature magnifique, tout en étant une destination de plongée et d'activités balnéaires.



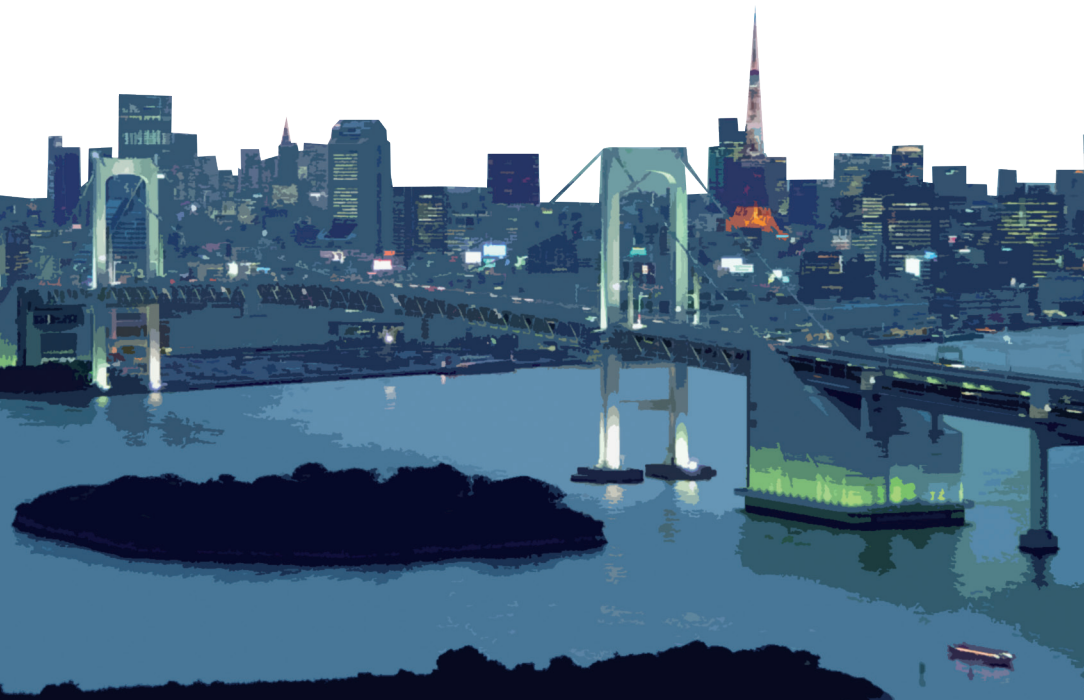


# Tokyo

Littéralement, « capitale de l'est » ou la « porte de la baie » elle est le centre politique, économique et plaque tournante de l'information du Japon depuis 1603, Tokyo en est la capitale et compte plus de 13 millions d'habitants intramuros et environ 37,7 millions dans l'agglomération, ce qui en fait l'aire urbaine la plus peuplée au monde.

Au cœur de la ville se trouve le Palais impérial qui était autrefois connu sous le nom de Château d'Edo.

Autour du palais se dressent le bâtiment de la Diète nationale, les ministères et les quartiers d'affaires.



# Osaka

Fondée au VII<sup>ème</sup> siècle, Osaka, « la ville de la grande colline » est le carrefour du commerce avec l'étranger. Réputée pour sa gastronomie et sa tradition comique, elle a accueilli en 1970 la première Exposition universelle jamais organisée en Asie. Grâce son aéroport international du Kansai inauguré en 1994 sur une île artificielle dans la baie d'Osaka, elle est aujourd'hui la principale porte d'entrée du Japon pour les étrangers. Avec ses 2 685 218 habitants elle est la deuxième ville du Japon.

# Sapporo

Etymologiquement le nom de Sapporo combine un talisman très rare et une armure qui partait du casque et couvrait le dos pour se protéger des flèches. D'un point de vue phonétique il signifie le « chemin vers la mer du Nord ».

Il s'agit de la plus grande ville d'Hokkaido. Contrairement aux autres grandes villes de l'archipel qui ont été bâties progressivement, celle-ci a été conçue à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et ses rues sont disposées selon un schéma bien ordonné. La ville comporte 1 919 684 habitants, elle est donc la cinquième du Japon.



# Nagoya

Nagoya, qui signifie la « ville de la vieille maison », est la plus grande métropole de la région de Chubu. Elle se situe dans une zone très développée où se concentre, entre autre, l'industrie automobile.

Son nom vient de son célèbre temple dont le toit est orné de dauphins dorés Château, symbole de la ville, qui fut construit en 1612 par Tokugawa Iyeyasu, le premier Shogun du gouvernement Edo qui dirigea le pays pendant 270 ans.

# Kyoto

Autrefois capitale du Japon, d'où sa traduction « la ville de la capitale », Kyoto comprend 1 469 912 habitants et a une histoire de plus de 1200 ans.

Elle est célèbre pour ses anciens temples sanctuaires et châteaux (dont 17 figurent au patrimoine de l'UNESCO) et ses magnifiques jardins.



# Hiroshima

En 1945, Hiroshima « la grande île », est devenue la première ville du monde à subir la bombe atomique. Elle s'est tout de même relevée pour devenir l'une des principales villes du Japon et compte 1 185 097 habitants. Près de la cille, sur l'île de Miyajima, se trouve le temple d'Itsukushima, connu pour son *torii*, un portique du sanctuaire shintô classé au patrimoine mondial, qui semble flotter sur l'eau à marée haute.

# Fukuoka

Fukuoka, « la colline de la chance » est la plus grande ville de Kyushu, véritable plaque tournante commerciale entre le Japon et le reste de l'Asie. Lieu de festivals spectaculaires tels que « *Hakata Dontaku* », sorte de grand carnaval et « *Akata Gion Yamakasa* », célèbre pour sa course de chars.

Cette ville est également célèbre pour sa gastronomie : les stands de nourriture situés le long du fleuve sont une véritable attraction et proposent toutes sortes de mizutaki, marmites de poulet, et autres ramen. Fukuoka recense 1 516 575 habitants.



# CROISSANCE

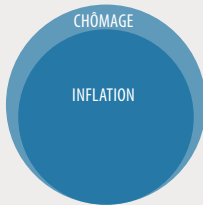
**PIB**

4,616 milliards USD

PIB / habitant :

4<sup>e</sup>

avec 36 332 USD (EN 2014)



Croissance annuelle : 0 % (FMI, 2014)

Taux d'inflation : 2,7 % (FMI, 2014)

Taux de chômage : 3,6 % (FMI, 2014)

Importations françaises :

7,8 Mds €  
(douanes françaises,  
DG Trésor ; 2014)



Exportations françaises :

6,8 Mds €  
(douanes françaises,  
DG Trésor ; 2014)

Indice de développement humain :

17<sup>e</sup>

0,890 (TRÈS ÉLEVÉ)

Qualité de vie (Legatum Prosperity Index) :

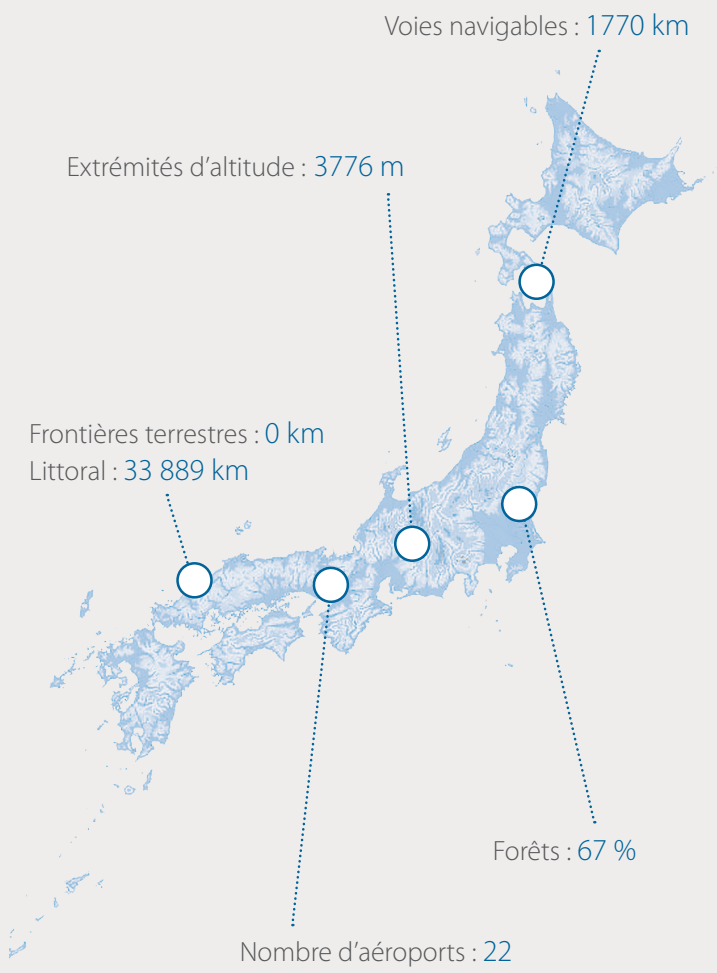
19<sup>e</sup>

SUR 141

Indice de démocratie :

8,08

SUR 147



# STATISTIQUES DIVERSES

## DÉMOGRAPHIE

Espérance  
de vie  
(EN 2013)

Hommes

80 ans

Femmes

86 ans

Croissance  
démographique



-0,077 %

Solde migratoire :

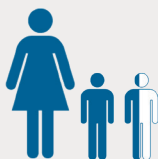
0,00 ‰



Taux de natalité : 8,07 ‰

Taux de mortalité : 9,15 ‰

Taux de mortalité infantile : 2,21 ‰



Taux de fécondité : 1,39 enfant / femme

## LOISIRS

Lignes de téléphone (en 2011)

**507**  
pour 1000 habitants



Téléphones portables (en 2011)

**1090**  
pour 1000 habitants



Abonné à l'internet fixe haut débit (en 2011)

**273**  
pour 1000 habitants



Postes de télévision (en 2002)

**784**  
pour 1000 habitants



Utilisateurs d'Internet (en 2011)

**715**  
pour 1000 habitants







# Expatriation au Japon

*De plus en plus de français optent pour le Japon pour changer de vie. Aujourd'hui, plus de 8 500 d'entre eux vivent dans l'archipel, soit une augmentation de 35% en 10 ans. Ainsi, même si la langue et la culture sont aux antipodes de ce que nous connaissons, le charme nippon et son potentiel économique attirent toujours d'avantage.*

## LA DÉCISION

**S**on rang de 3<sup>ème</sup> puissance économique mondiale et son secteur financier font du Japon une opportunité pour booster une carrière professionnelle.

En effet, avec un taux de croissance de 1,5 % en 2013 et des produits et services d'entreprises japonaises comme Toyota, Hitachi, Honda, Suzuki, Canon, Nikon, Nec, Sharp, Bridgestone, Roland ou Rakuten reconnus partout, ce pays attire de nombreuses multinationales et d'expatriés du monde entier. Ces derniers souhaitent profiter de cette dynamique industrielle, commerciale et économique et le pays tire parti de cette évolution en offrant un vivier d'emplois à décrocher.

Par ailleurs, la France et le Japon ont signé de nombreux accords bilatéraux pour favoriser les échanges culturels. Depuis 1999, les jeunes âgés de 18 à 30 ans, peuvent séjourner une année et travailler pour financer leur séjour pendant un an.

D'un point de vue culturel, ce pays recèle de sites classés et son patrimoine est inestimable.. Les règles de politesse et les coutumes permettant de s'intégrer.

Enfin, la flore et la faune étant riches et de toute beauté et les quatre îles principales offrant une variété de climats surprenant, il est aisé de comprendre que cette destination est largement choisie pour l'expatriation.

# 2

## DONNÉES ÉCONOMIQUES ET ATTRACTIVITÉ

### Le coût de la vie : la monnaie et le budget

#### ➤ LE YEN

La monnaie japonaise est le Yen « ¥ » qui se décline en 4 billets et 6 pièces de monnaies.

La taille du billet varie selon sa valeur. Le paiement en espèces étant très courant au Japon, régler de petits achats avec un gros billet ne pose aucun problème.

Les 4 billets :

- › 1000 yens
- › 2000 yens (relativement rare)
- › 5000 yens
- › 10000 yens



Les 6 pièces de monnaie :

- › 1 yen, de couleur argent et en aluminium, c'est la plus petite en taille (20mm) ;
- › 5 yens, de couleur cuivre et trouée ;
- › 10 yens, de couleur cuivre, plus grande que les pièces de 50 yens
- › 50 yens, de couleur argent et trouée ;
- › 100 yens, de couleur argent
- › 500 yens, de couleur argent

## ➤ LE RÉSEAU BANCAIRE

Voici une particularité qui étonnera plus d'un voyageur dans ce pays pourtant doté des technologies les plus révolutionnaires : d'une part les japonais, préférant l'argent liquide, utilisent peu les cartes bancaires, et d'autre part, utiliser ces dernières peut s'avérer parfois compliqué surtout pour les retraits, du fait de la faible compatibilité des distributeurs automatiques nippons (dit « ATM » au Japon, comme dans les pays anglophones).

La tâche sera cependant plus simple avec une visa qu'avec une Mastercard, ou autres types de cartes.

Ainsi, avant d'avoir un compte et une carte japonais il sera préférable de chercher les distributeurs Citibank et ceux de la Poste.

Petite astuce, Mastercard offre une application gratuite pour smartphones, « ATM Hunter » permet de repérer les distributeurs compatibles les plus proches.

De même, les horaires d'ouverture de ces distributeurs dépendent de l'établissement bancaire auquel ils sont rattachés : soit plus de retrait possible après 16 ou 17h !

Les *Konbini*, épiceries ouvertes 24/24 heures sont une bonne alternatives puisqu'ils délivrent des billets n'importe quand, mais uniquement pour les cartes Visa.

Pour pallier ce manque de distributeurs, trois géants de la banque japonaise, *Mizuho*, *Mitsubishi UFJ* (MUFG) et *Sumitomo Mitsui* (SMBC) devraient développer le réseau prochainement.

D'une manière générale le coût de la vie est chère au Japon. Cependant, les salaires sont proportionnellement élevés, ce qui offre aux japonais un pouvoir d'achat parmi les plus importants du monde.

**1000 Yen équivalent à environ 7,5 euros.**

(le taux de change étant soumis à des fluctuations régulières, il convient de le vérifier peu de temps avant le départ.

Les conversions indiquées ci-dessous sont données à titre indicatif et se basent sur une moyenne.)

Voici quelques indications (non exhaustives) concernant les principaux postes de dépense au Japon :

### **Loyer**

Le loyer à Tokyo pour un appartement de type 3 de 65m<sup>2</sup> coûte en moyenne ¥120.000 (environ 900€). Il faut cependant prendre en compte le fait que dans cette ville le loyer est moins élevé que dans les autres ou dans les préfectures proche de la capitale. La location d'un logement est donc un poste de dépense important. Il faudra compter ¥70.000 (530 €) pour un petit appartement comptant une chambre et une pièce de vie.

### **Charges**

Les charges liées au logement, eau, gaz et électricité, se situent entre ¥5.000 et ¥8.000 (38 € à 60 €) pour une consommation raisonnable.

### **Internet et téléphone**

Un abonnement internet basique et téléphonique portable « classique » coûtent environ ¥3.000 chacun (22 €). Il faut compter ¥6.000 pour un abonnement smartphone.

## Transport

Pour ce qui est du transport, train, métro et parking à vélo, il faudra compter ¥15.000 par personne (112 €) et par mois. Un vélo coûte entre ¥10.000 et ¥15.000.

## Assurances

Les assurances vie, épargne et santé sont un poste à ne pas négliger : ¥16.000 (120€) pour une personne.

## Alimentation

Les dépenses liées à l'alimentation pour une personne qui cuisine elle-même tournent autour de ¥50.000 (375 €) par mois.

Manger à l'extérieur est un autre choix : il faut compter un peu moins de ¥1000 pour un plat/boisson dessert dans un restaurant économique (les repas sont tout de même copieux) ou pour un *bento* (petite boîte repas vendu notamment dans les *Konbini*, supermarchés ouverts tous les jours). Dans un bon restaurant il faudra compter plus de ¥5000.

Ces dépenses « de base » s'élèvent donc en moyenne entre ¥175000 et ¥185000, soit 1400 €, ce qui n'englobe pas les sorties, loisirs et shopping, de même que les frais de scolarité des enfants ou liés à une voiture, qui sont très chers au Japon.

# Logements et conditions

Prendre un logement au Japon est soumis à quelques conditions locales, en plus des *chukai assenryo* (frais d'agence). Par exemple, les arrhes sont interdites dans ce pays. Aussi tout contrat qui en fait mention est illégal. Par ailleurs, le *reikin* est un « cadeau au propriétaire ». Il est donc convenu d'offrir au propriétaire un à quatre mois de loyers, somme qui n'est pas rendu à la fin du contrat.

De plus, en général, le *Shikikin* (dépôt de garantie) de un à deux mois de loyers, n'est rendu qu'en partie, rarement en intégralité, et ce même si le logement est rendu dans un état impeccable.

Il est également courant de verser des *etsukekin*. Il s'agit d'une avance pour mettre une option sur l'appartement ou la maison. En cas de désistement la somme peut être retenue. Il convient donc de se le faire confirmer auprès de l'agence choisie. Autre particularité : pour louer un appartement ou une maison il faut avoir un garant japonais, qui peut être un membre de la famille ou l'entreprise du locataire. Si celui-ci n'a ni l'un ni l'autre, il devra obligatoirement passer par une agence de garantie et donc payer les *Hoshyouryou* (frais de garantie).

## Le Reikin :

Littéralement « l'argent de la gratitude », c'est un paiement obligatoire effectué en direct par le locataire au propriétaire, considéré comme un dépôt de garantie ou de sécurité.

C'est un cadeau correspondant à 2 à 6 mois de loyers, une pratique très ancienne toujours en vigueur au Japon et renouvelable à la fin du bail. Des agences immobilières à Tokyo incluent le Reikin dans leurs prestations.





## EXPAT WORDS

Loyer :	賃料 ( <i>Chinryou</i> ) ou 家賃 ( <i>Yachin</i> )
Dépôt de garantie :	敷金 ( <i>Shikikin</i> )
Cadeau du propriétaire :	礼金 ( <i>Reikin</i> )
Frais de gestion mensuel :	管理費 ( <i>Kanrihi</i> )
Frais d'agence de garantie :	保証料 ( <i>Hoshyouryou</i> )
Frais d'agence immobilière :	仲介手数料 ( <i>Chyuukaitesuryou</i> )
Frais de changement de serrure :	鍵交換費用 ( <i>Kagicoukanhiyou</i> )
Frais de nettoyage :	清掃費 ( <i>Seisouhi</i> )
Frais d'assurance de bien immobilier :	家財保険料 ( <i>Kazaihokenryou</i> )
Coût total :	合計 ( <i>Goukei</i> )
Avance versée :	預かり金 ( <i>Azucarikin</i> )
Total restant à verser :	清算金 ( <i>Seisankin</i> )
Arrhes	手付金 ( <i>Tetsukin</i> )

## EXPAT WEB

Logement Tokyo:	<a href="http://www.logement-tokyo.com">www.logement-tokyo.com</a>
Air BnB :	<a href="http://www.airbnb.fr">www.airbnb.fr</a>
Oak House :	<a href="http://www.oakhouse.jp">www.oakhouse.jp</a>
Booking :	<a href="http://www.booking.com">www.booking.com</a>
Apartments Apart :	<a href="http://www.apartment.com">www.apartment.com</a>
Expat blog :	<a href="http://www.expat-blog.com/fr/immobilier">www.expat-blog.com/fr/immobilier</a>

# Différents types de logements

Il existe différentes solutions pour se loger au Japon, plus ou moins avantageuse ou confortable selon la durée du séjour.

## ➤ LES AUBERGES DE JEUNESSE

Les auberges de jeunesse sont une alternative intéressante aux hôtels assez onéreux, d'autant plus qu'il y en a partout dans le pays. Une nuit coûte entre 3000 à 4000 Yens pour une personne.

[www.jyh.or.jp](http://www.jyh.or.jp)

## ➤ LE *GESHUKU*

Le *Geshuku* est une sorte de logement en famille d'accueil qui propose une chambre dans une maison dans laquelle habite le propriétaire. Le loyer est bon marché, entre 30 000 et 60 000 Yens par mois. Cependant, à ce prix le locataire n'a en général pas accès à la salle d'eau et doit se rendre aux bains publics.

Le plus simple pour trouver un *Geshuku* est de parcourir les petites annonces sur place, notamment dans les universités, solution prisée par les étudiants.

## ➤ LA FAMILLE D'ACCUEIL

Ce type de logement est certainement le plus abordable du marché et idéal pour partager des moments de vie et apprendre le japonais.

Comme pour le *Geshuku* il n'y a pas beaucoup d'annonces sur le net, il faut donc les consulter directement sur les lieux d'enseignement notamment.

## ➤ LE CAPSULE HOTEL

La plupart sont réservés aux hommes, surtout les businessmen, qui ont besoin de se reposer entre deux trains. Chaque chambre est en réalité une boîte d'environ 80 cm de haut sur 2 m de long.

Cet espace restreint offre des commodités intéressantes telles que la télévision, la climatisation et le téléphone. Pour la toilette, il faudra faire avec le sauna et le bain public mis à disposition.

Une nuit coûte environ 4 000 Yens.

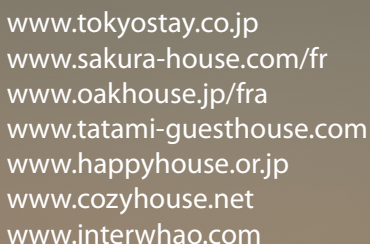
[www.hgpshinjuku.jp](http://www.hgpshinjuku.jp)

## ➤ LE GUEST-HOUSE OU *GAIJIN-HOUSE*

Le mot *gaijin* signifie étranger en japonais. Ce mode d'hébergement propose des chambres meublées au minimum (lit ou futon, penderie, éventuellement un petit bureau et souvent un réfrigérateur, une télévision et une connexion internet) au mois ou à la semaine.

La cuisine, la salle de bain et les toilettes sont communes.

C'est la solution la plus prisée par les jeunes, car économique, mais il faut être conscient que le montant du loyer ne comprend pas toujours l'électricité, la climatisation, la connexion internet ou la douche, qu'une caution avoisinant les 30 000 yens est souvent demandée et que la plupart des guest-houses interdisent de recevoir des invités pour passer la nuit.



[www.tokyostay.co.jp](http://www.tokyostay.co.jp)  
[www.sakura-house.com/fr](http://www.sakura-house.com/fr)  
[www.oakhouse.jp/fra](http://www.oakhouse.jp/fra)  
[www.tatami-guesthouse.com](http://www.tatami-guesthouse.com)  
[www.happyhouse.or.jp](http://www.happyhouse.or.jp)  
[www.cozyhouse.net](http://www.cozyhouse.net)  
[www.interwhao.com](http://www.interwhao.com)

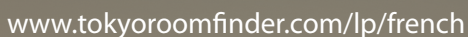
## ➤ LES APPARTEMENTS

Louer un appartement s'avère complexe et onéreux pour un étranger. Outre les frais élevés et les garants difficiles à trouver (voir plus bas), les japonais sont assez réticents à louer à un étranger.

Il est donc préférable de passer par une agence immobilière tout en étant accompagné par un japonais pour éviter toute déconvenue. De même, un étranger devra présenter son Alien card pour prouver qu'il a un visa de long séjour.

## ➤ LA COLOCATION

Si la colocation existe au Japon elle n'est pas très développée en raison de la taille des logements.



[www.tokyoroomfinder.com/lp/french](http://www.tokyoroomfinder.com/lp/french)



STUDIO  
¥70 000 (508 €) par mois



APPARTEMENT D'UNE CHAMBRE  
¥139 626 (1021 €) par mois en centre-ville  
¥94 384 (690 €) par mois hors centre-ville



APPARTEMENT DE DEUX CHAMBRES  
¥220 000 (1609 €) par mois en centre-ville  
¥145 300 (1062 €) par mois hors centre-ville



APPARTEMENT DE TROIS CHAMBRES  
¥362 835 (2654 €) par mois en centre-ville  
¥188 275 (1377 €) par mois hors centre-ville



MAISON DE DEUX CHAMBRES  
¥280 000 à ¥350 000 (2048 € à 2560 €) par mois



MAISON DE TROIS CHAMBRES  
¥370 000 à ¥500 000 (2706 € à 3658 €) par mois

## ➤ LES APPARTEMENTS POUR ÉTRANGERS

Certaines compagnies sont spécialisées dans l'offre d'appartements aux étrangers qui n'ont alors pas besoin de montrer patte blanche avec une Alien card, un garant, des *shikikin* ou autres. Il restera toutefois à régler la caution, les frais de nettoyage, de collecte des ordures etc., soit l'équivalent d'un mois de frais au départ.

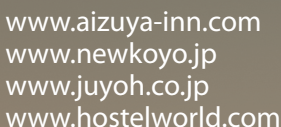
En contrepartie, le loyer est plus cher, mais cette solution reste avantageuse pour les séjours de moins de deux ou trois ans.

[www.sakura-house.com/french/index.htm](http://www.sakura-house.com/french/index.htm)  
<http://en.leopalace21.com>

## ➤ L'HÔTEL

Une nuit d'hôtel coûte en moyenne ¥ 20.000 pour une chambre simple et environ ¥ 40.000 pour une chambre double.

Il existe des hôtels plus ou moins chers en fonction du niveau de confort (les plus modestes disposent de sanitaires communs par exemple).



[www.aizuya-inn.com](http://www.aizuya-inn.com)  
[www.newkoyo.jp](http://www.newkoyo.jp)  
[www.juyoh.co.jp](http://www.juyoh.co.jp)  
[www.hostelworld.com](http://www.hostelworld.com)

## ➤ LE RYOKAN

58 000 *Ryokan* existent un peu partout au Japon, puisqu'il s'agit de l'hébergement traditionnel nipon qui est décoré de manière typique. Ces logements sont donc parfait pour s'immerger dans la culture.

La literie est un futon posé sur un sol de tatami. Les repas y sont pris assis au sol dans une pièce entourée d'estampes, les hôtes habillés d'un *yukata*. La plupart dispose d'un *onsen*, soit une source chaude naturelle.

Petit déjeuner et dîner sont souvent inclus pour un prix se situant entre ¥ 10.000 et ¥ 20.000 par personne pour une nuit.

# Solutions alternatives

Les solutions de nuitée suivantes ne sont que des « plan B » mais tellement originaux et typiques de la culture nippone qu'il est difficile de ne pas les aborder :

## ➤ LES KARAOKE

Ouverts 24/24 heures, ils peuvent aussi s'improviser en lieu pour passer la nuit : il suffit d'y louer un box pour quelques heures et de dormir sur les banquettes. De plus il est possible de s'y restaurer.

## ➤ LES TEMPLES

Très abordable voire gratuit, ce type d'hébergement constitue une bonne expérience mais avec un confort sommaire et sans salle de bain. Par ailleurs il conviendra de respecter des règles strictes, de participer au ménage et de suivre la prière. Pour séjourner dans un temple il faut s'y rendre directement et demander s'il y a de la place.

[www.media-cafe.ne.jp](http://www.media-cafe.ne.jp)

## ➤ LES MANGAKISA OU LES MEDIA CAFE

Ils sont également des lieux intéressants. Là encore le principe est de louer un box individuel, environ 1000 Yens pour 5 heures, à l'intérieur duquel un ordinateur connecté à internet, une télévision, une console de jeu et un fauteuil sont mis à disposition du client, ainsi que des couvertures et oreillers, des douches et de quoi manger et boire.

## ➤ LES LOVE HOTELS

Le love hotel est un motel réservé aux couples, surtout présents dans les grands centres-villes. Les chambres y sont accessibles pour quelques heures ou pour la nuit.

Les prix sont très variables et vont de 10 000 Yens la nuit à bien plus pour les chambres les plus extravagantes. En effet, il y en a pour tous les goûts, du décor de dessin animé au plus sophistiqué ! Aucune réservation n'est nécessaire, il suffit de s'y rendre et de choisir en fonction des disponibilités.

## Acheter un bien immobilier

Les prix de l'immobilier au Japon sont si hauts que les hypothèques multigénérationnelles, sur 100 ans, sont courantes.

Par ailleurs, s'il n'y a aucune loi restreignant l'accès à la propriété aux étrangers, la tâche s'avère complexe. Ils doivent en effet être résidents permanents et avoir un garant financier pour pouvoir demander un prêt auprès d'une banque japonaise, chez qui il faut avoir été client depuis un certain temps.

Par ailleurs, les aspects juridiques sont particulièrement compliqués, aussi il est préférable d'être accompagné d'un conseiller juridique du pays dans ces démarches.

En effet pour des raisons fiscales, les biens immobiliers ne sont pas enregistrés sous le nom des vrais propriétaires d'où des difficultés pour les non-initiés.

[www.century21japan.com](http://www.century21japan.com)

Pour ceux qui souhaitent se lancer, pour ouvrir les négociations pour un bien immobilier, il faudra soumettre une application d'achat au vendeur. Il s'agit d'un document exposant les termes de la transaction.



## Récapitulatif des étapes d'achat d'un bien immobilier

ETAPES	DOCUMENT / DÉMARCHE	COMMENTAIRE
Négociations	L'acheteur soumet une application d'achat au vendeur	Ce document expose les termes de la transaction et son contenu devra être approuvé par un agent agréé
Signature du contrat	L'acheteur fait un dépôt de 10% de la valeur du bien au vendeur et verser les honoraires de commission à l'agent immobilier	Le contrat sera alors tamponné avec l'inkan de l'acheteur, sceau d'encre officiel, pour conclure la transaction
Après la signature du contrat	Si nécessaire, recours à une hypothèque	L'hypothèque devra être approuvée avant la date limite du contrat. Si la démarche n'aboutit pas, la commission et le dépôt sont remboursables
Si l'acheteur non représenté par un avocat de propriété	Prise de rendez-vous auprès d'un shiho shoshi	Enregistrement et paiement des droits de propriété auprès de ce spécialiste légal, remises des clés et de l'acte de propriété
Remises des clés et de l'acte de propriété	Paiement du droit de tampon auprès du shiho shoshi	La démarche s'accompagne du paiement des honoraires du shiho shoshi
Après la transaction	Assurance du bien	Le nouveau propriétaire verse, en plus de l'assurance, une taxe d'acquisition de propriété immobilière

Ensuite, les détails spécifiques de l'achat seront passés en revue avec un agent agréé tel qu'un agent immobilier.

A la signature du contrat. L'acheteur devra payer un dépôt de 10 % au vendeur et les honoraires de commission à l'agent immobilier. Le contrat sera alors tamponné avec l'inkan de l'acheteur, sceau d'encre officiel, pour conclure la transaction. Si l'acheteur n'est pas représenté par un avocat de propriété, il faut ensuite se rendre auprès d'un shiho shoshi, spécialiste légal, pour enregistrer et payer les droits de propriété. C'est à cette condition que seront remises les clés et l'acte de propriété.

Concernant les frais liés à l'acquisition, il faut noter qu'en plus du dépôt et de la commission, il faut s'acquitter du droit de tampon sur toutes les transactions de propriété dont le montant est très variable, allant de quelques centaines à plusieurs centaines de milliers de yens en fonction de la propriété et de la complexité de la transaction.

### FOCUS : LES PETITES ANNONCES

Les petites annonces pour les logements au Japon sont de vraies devinettes pour ceux qui ne les maîtrisent pas. Voici les termes à retenir pour bien les décoder :

Il y a une différence entre アパート, aparto et マンション, mansion :

› Aparto : bâtiment de 2 étages maximum, dont le 1<sup>er</sup> est l'équivalent de notre rez-de-chaussée ;

› Mansion : bâtiment de plus de deux étages.

Toutes les annonces expriment des « codes » en RSLDK. Qui désignent les principales pièces d'un logement :

R : (Room) : Chambre

D : (Dining) : Salle/Espace à Manger

S : (Service Room) : pièce de stockage

K : (Kitchen) : Cuisine

L : (Living) : Salon

バルコニー désigne le balcon.

Le nombre de chambres est exprimés par le chiffre se trouvant devant les lettres :

› 1LDK : 1 chambre, 1 salon, 1 espace cuisine/salle à manger

› 2DK : 2 chambres, 1 espace cuisine/salle à manger

› 3SLDK : 3 chambres, 1 salon, 1 espace cuisine/salle à manger

Les studios (une seule pièce) sont indiqués par l'appellation ワンルーム (One room).

# Systeme de protection sociale

Les conditions d'hygiène et l'état sanitaire du pays sont bons. En cas de problème de la compréhension linguistique il est possible de consulter des médecins francophones ou anglophones, directement en structure hospitalière ou en cabinet car les visites à domicile sont très rares. Le coût des soins est élevé :

- › environ ¥5 000 (37 €) pour un généraliste (¥3 000 (22 €) dans un hôpital)
- › ¥10 000 (73 €) pour un spécialiste.

Le régime japonais de sécurité sociale comprend une couverture de base avec une assurance maladie, des pensions de vieillesse, de survivants et d'invalidité, une assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles ainsi que des prestations familiales. L'assurance maladie et l'assurance pension sont obligatoires que ce soit au titre de l'activité salariée ou au titre de la résidence.

Les assurances chômage et maternité relèvent quant à elles des régimes de sécurité sociale des salariés.

## **FOCUS : LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (C.F.E.)**

Tout français qui part s'installer à l'étranger, qui y travaille ou simplement y réside, peut bénéficier de la Sécurité Sociale, en souscrivant une assurance volontaire auprès de la Caisse des Français de l'Etranger (C.F.E.).

Cette caisse est chargée de la gestion des assurances volontaires par le recouvrement des cotisations et du service des prestations d'assurance maladie-maternité, accidents du travail, invalidité, maladies professionnelles, vieillesse.

Il faut cependant noter que si la Sécurité Sociale accepte la prise en charge des soins reçus à l'étranger, le remboursement des soins ne se fait que sur la base des tarifs pratiqués en France. Or ceux-ci sont inférieurs à ceux pratiqués au Japon.

Il est donc pertinent de souscrire une garantie assistance ou une assurance complémentaire pour l'expatriation.

Pour plus d'information : Caisse des Français de l'Etranger - [www.cfe.fr](http://www.cfe.fr)

## ➤ LE SYSTÈME D'ASSURANCE MALADIE

Le système d'assurance maladie comprend trois régimes :

- › Les régimes basés sur des critères d'activité professionnelle comme l'assurance maladie des salariés, des marins, des sociétés d'entraide mutuelle des fonctionnaires de collectivités locales, des sociétés d'entraide mutuelle des fonctionnaires de l'état, de l'association d'entraide mutuelle et de promotion de l'enseignement privé, qui sont fournis par l'employeur.
- › Le régime public d'assurance maladie reposant sur des critères de résidence et fourni par les municipalités. Sont concernés les salariés qui ne peuvent pas bénéficier du régime de sécurité sociale des salariés (salarié à temps partiel ou travaillant dans des entreprises de moins de cinq salariés), les travailleurs indépendants, les exploitants agricoles et les non actifs.
- › Le régime d'assurance maladie pour personnes âgées qui est géré par les préfetures et qui s'applique à toute personne âgée de 75 ou plus (ou 65 ans dans certains cas spécifiques).

## ➤ LES COTISATIONS SOCIALES

Elles sont réparties entre le salarié et l'employeur et se déclinent de la manière suivante :

- › Les taux de cotisation salariale sont de 4,1 % pour l'assurance maladie, 0,8 % pour l'assurance chômage (sauf agriculture et construction), 7,3 % pour l'assurance retraite, et 0,62 % pour l'assurance d'aide à l'autonomie des personnes âgées (pour les affiliés de 40 à 64 ans uniquement).
- › Les taux de cotisation patronale sont identiques, sauf pour l'assurance chômage pour laquelle il s'élève à 1,15 %. Les cotisations concernant l'assurance contre les accidents du travail sont exclusivement à la charge de l'employeur (0,5 %).

Pour les ressortissants étrangers qui sortent du système d'assurance vieillesse, il est possible de récupérer une partie des cotisations versées. Les employés de sociétés étrangères envoyés au Japon par leur siège sont quant à eux dispensés de la cotisation assurance chômage.

## ➤ ALLOCATIONS ET INDEMNITÉS

Le Japon a quatre catégories d'assurance sociale auxquelles toutes les sociétés ont l'obligation d'être rattachées :

- › L'assurance maladie : à laquelle l'employeur est généralement obligé d'inscrire son personnel. Cette assurance couvre les dépenses de soins médicaux des travailleurs.
- › L'assurance chômage : obligatoire pour tous les salariés qui travaillent plus de 20 heures par semaine. Elle apporte une aide aux personnes qui ont perdu leur travail et fournit des aides financières.
- › L'assurance contre les accidents du travail : obligatoire pour tous les salariés, elle couvre toutes les maladies professionnelles et les accidents du travail (sur le lieu du travail, en s'y rendant ou en y revenant).
- › L'assurance retraite : obligatoire pour les entreprises de plus de 5 salariés, elle fournit des prestations aux retraités, invalides ou aux bénéficiaires en cas de décès.

**POUR JOINDRE LE SERVICE DE SECOURS :**  
il faut composer le **119**  
pour demander une ambulance il faut dire :  
« *Kyukyusha wo onegai shimasu* »

# 3

## MODALITÉS ET DÉMARCHES

### Les Visas

Le type de visa sera déterminé par la nature du déplacement au Japon et de la nationalité du voyageur.

Les accords d'Exemption de Visa du Japon (incluant plus ou moins 60 nations dont la liste est consultable sur le site internet) dispensent la plupart des touristes d'en faire la demande tant qu'ils possèdent un passeport valide.

[www.mofa.go.jp](http://www.mofa.go.jp)

Cependant, même avec un simple passeport, tous les voyageurs se verront prendre leurs empreintes digitales et leurs photos par les douanes à leur arrivée. Il faudra également préciser la durée du séjour sans quoi, tout dépassement de date fait du visiteur un résident illégal qui peut être placé en garde à vue.

Le processus d'immigration au Japon étant particulièrement suivi il convient de bien respecter plusieurs étapes. Pour plus d'informations consulter :

[www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens)  
[www.ambafrance-jp.org/Portail-des-associations](http://www.ambafrance-jp.org/Portail-des-associations)  
[www.fr.emb-japan.go.jp/consulaire/visa](http://www.fr.emb-japan.go.jp/consulaire/visa)  
[www.mfe.org](http://www.mfe.org)

# Les différents types de visas

## ➤ VISA DE VISITEUR TEMPORAIRE

Les touristes venant d'un pays qui a passé un accord d'exemption de visa avec le Japon, pourront y rester entre trois et six mois sans visa. Les autres devront demander un visa de visiteur temporaire (*tani-taizai*).

## ➤ VISAS DE TRAVAIL JAPONAIS

Pour vivre et travailler au Japon il est nécessaire d'obtenir un visa de travail qui porte l'intitulé du métier exercé. Pour en faire la demande, il est préférable de faire une demande de Certificat d'Éligibilité de la compagnie ou de l'organisation qui sponsorise le déplacement au Japon.

L'employeur doit soumettre des formulaires supplémentaires au Bureau de l'Immigration :

- › un formulaire d'inscription (*tokibo tohan*)
- › un rapport de gains et pertes (*son-ekai keisansho*)
- › des renseignements généraux concernant l'entreprise.

Il faudra également fournir un CV, un diplôme et le contrat de travail. Ces visas de travail peuvent être valables pour des durées allant de deux mois à plusieurs années.

A noter que tout allongement de séjour nécessite une extension du visa avant qu'il n'expire, sous peine de devoir quitter le pays et de faire une nouvelle demande de visa dans une ambassade étrangère.

## ➤ VISA VACANCES-TRAVAIL (VVT)

Le visa vacances-travail a pour but de promouvoir les échanges culturels entre les jeunes de France, d'Allemagne, du Canada, d'Australie, d'Irlande, de Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni : les 18-30 ans pourront passer un an à travailler à mi-temps au Japon. Les jeunes japonais sont autorisés à faire de même dans les pays ayant signé un accord. Ce visa est conditionné par l'apport de la preuve de moyens financiers suffisants pour vivre au Japon.

Un CV est également nécessaire parmi les autres documents à fournir systématiquement (voir plus haut).

Une fois arrivé sur place, il convient de s'inscrire auprès de l'ambassade du pays d'origine. A noter que ce visa ne permet qu'une seule entrée au Japon et toute sortie du territoire entraîne le risque de ne plus pouvoir y rentrer...

Pour plus d'informations :

[www.jawhm.or.jp/eng/service.html](http://www.jawhm.or.jp/eng/service.html)



## ➤ VISAS ÉTUDIANTS POUR LE JAPON

Ceux qui souhaitent suivre des études au Japon pour une durée supérieure à 90 jours pourront passer par l'université japonaise pour obtenir un visa étudiant. En faire la demande à un consulat japonais ou à une ambassade avant le départ. Les exigences sont celles du visa de travail, l'université remplaçant l'employeur.

Sauf permission spéciale, il n'est pas possible de cumuler travail et études.



## ➤ VISAS D'ACTIVITÉS CULTURELS

Pour les études culturelles ou scolaires non couvertes par le visa étudiant (comme les arts martiaux par exemple), il est possible d'obtenir un visa d'activités culturelles qui permet de rester au Japon jusqu'à une année. Pour l'obtenir il faudra soumettre la preuve des activités culturelles en plus des autres documents exigés.

Le site du Ministère des Affaires Etrangères du Japon recense les éventuels changements de conditions de demande de visa.

[www.mofa.go.jp](http://www.mofa.go.jp)

## La carte d'identité pour étrangers (Gaikokujin toroku)

Pour tout séjour supérieur à un an au Japon les empreintes digitales devront être déposées. Les candidats de moins de 16 ans reçoivent immédiatement leurs cartes d'identité, les autres sont convoqués à une date pour venir récupérer leur carte. Celle-ci montre tous les renseignements basiques permettant l'identification pendant le séjour au Japon.

## ➤ RENOUELEMENT

L'enregistrement d'adulte est valable cinq ans, période à l'issue de laquelle il faut renouveler la carte. Les moins de 16 ans doivent procéder au renouvellement dans les 30 jours suivant leur seizième anniversaire.

En cas de perte, vol ou de carte endommagée, il convient d'informer la police locale immédiatement. Une nouvelle carte devra être demandée dans la quinzaine suivante.

# La résidence permanente

Devenir résident permanent est une alternative au processus de naturalisation du Japon. Cette option est parfaitement adaptée pour les étrangers qui ne peuvent ou ne veulent pas renoncer à leur première nationalité. En effet, les résidents permanents n'ont plus à renouveler leurs visas pour rester au Japon, même s'ils doivent demander encore des permis de rentrée avant de voyager à l'extérieur du pays. Ce statut facilite également les demandes de crédits auprès des banques voire de voter aux élections locales.

En règle générale, il faut avoir vécu au dix ans Japon avant d'avoir le droit de demander la résidence permanente. Si l'un des époux est Japonais, cette période peut être réduite à trois ans.

Pour en faire la demande, le visa doit être en cours de validité et le casier judiciaire doit être vierge de toute infraction. Avoir contribué au développement du pays (enseigner en université ou avoir travaillé dans une compagnie japonaise par exemple) offre une aide précieuse dans les démarches. De plus, une explication écrite des motivations de la demande et un dossier financier détaillé devront être fournis.

## ➤ LA NATIONALITÉ JAPONAISE

Si la procédure est fastidieuse, il n'est pas impossible d'obtenir la nationalité japonaise, mais il faudra toutefois renoncer à la nationalité d'origine. En effet, le Japon est un état jus sanguinis, c'est à dire, droit du sang. Ainsi un bébé n'a pas la nationalité du pays si l'un de ses deux parents n'est pas japonais, et ce même s'il est né sur le territoire.

Certaines démarches permettent donc de l'obtenir sans lien de sang :

- › il faut habiter au Japon depuis au moins cinq ans et être âgé de vingt minimum ;
- › Le casier judiciaire doit être vierge.
- › Un certain nombre de documents doivent être fournis tels que le certificat de naissance et la traduction des noms et prénoms en katakana, l'un des systèmes d'écriture japonais.

Il n'est pas exclu qu'il soit procédé à une inspection d'habitation et/ou de travail par des officiels.

La procédure est plus ou moins longue (entre six mois et un an) en fonction des demandeurs et de leur dossier.

Cependant, si toutes les conditions sont respectées, la plupart des demandes de nationalités sont approuvées.

Le site du Ministère de la justice met à jour régulièrement les conditions d'obtention de la nationalité japonaise :

[www.mof.go.jp](http://www.mof.go.jp)

## ➤ NOTE SUR LA VACCINATION

Les voyageurs étrangers n'ont besoin d'aucun certificat de vaccination, de quelque pays qu'ils viennent. Toutefois, les voyageurs doivent être à jour pour les vaccinations de base (tétanos, polio, diphtérie, hépatite B) ainsi que l'encéphalite japonaise (en cas de séjour en zone rurale), hépatite A et typhoïde.

Pour plus d'information, consulter les site de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Institut Pasteur de Paris :

[www.who.int/fr](http://www.who.int/fr)  
[www.pasteur.fr](http://www.pasteur.fr)

# Transport des animaux domestiques

Ceux qui souhaitent emporter leurs animaux de compagnie au Japon devront respecter des démarches strictes pour leur faire passer la frontière.

Pour les chats et les chiens, il est nécessaire de faire une déclaration d'importation au moins quarante jours avant la date prévue d'arrivée. L'animal sera contrôlé afin de vérifier son identification par le port d'une micropuce. Ceux qui n'en portent pas devront s'en équiper (l'implantation est faite par un vétérinaire) s'ils proviennent d'une région ne figurant pas dans la liste des zones indemnes de rage définie par le ministre de l'Agriculture, des forêts et des pêches (MAFF). C'est notamment le cas de la France.

Au-delà de l'implantation de la puce, il faudra obligatoirement procéder à :

- › plus de deux injections, respectant l'intervalle entre les inoculations, d'un vaccin antirabique contenant des virus inactivés ;
- › un test sanguin titrant les anticorps, neutralisant le virus rabique.

Après ces démarches médicales il sera préférable d'attendre 180 jours avant de voyager, ce délai permettant de réduire considérablement la période de mise en quarantaine pour examen, au moment de l'arrivée au Japon.

Le site du service de contrôle sanitaire ou de quarantaine des animaux donne plus de détails sur le sujet, notamment pour les autres animaux :

[www.maff.go.jp/aqs/english/animal/dog/import-other.html](http://www.maff.go.jp/aqs/english/animal/dog/import-other.html)

# Avoir une voiture au Japon

## ➤ PERMIS DE CONDUIRE

Le permis international délivré en France n'est pas reconnu au Japon. En revanche, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1994, le permis de conduire français est autorisé : il permet de conduire pendant un an s'il est accompagné d'une traduction certifiée en japonais. Celle-ci peut être obtenue auprès du Consulat de France ou auprès des services de la Japan Automobile Federation :

[www.jaf.or.jp](http://www.jaf.or.jp)

Ce document sera demandé en cas de contrôle de police. Par ailleurs, les visiteurs qui n'en sont pas munis ne pourront pas louer de véhicule. Au-delà d'un an, il faudra effectuer une demande de permis de conduire japonais auprès du bureau du permis de conduire.

A noter que le permis japonais est soumis à des conditions particulières : sa validité étant de trois ans, il faudra donc le renouveler régulièrement en participant à un cours obligatoire, et en apportant la preuve de ne pas avoir commis d'accident (sans quoi il faudra repasser des tests).

Le site du département de la police apporte toutes les informations nécessaires à l'échange de permis de conduire :

[www.keishicho.metro.tokyo.jp/foreign](http://www.keishicho.metro.tokyo.jp/foreign)

De plus, les conducteurs devront s'adapter à la conduite et à la priorité à gauche. Concernant la vitesse, elle est limitée à 20, 40 ou 50km/h selon la largeur des rues, 80 à 60 km/h sur les routes, 100 km/h sur autoroutes.

Les propriétaires de véhicule doivent souscrire une assurance gouvernementale obligatoire, destinée à indemniser les dommages corporels causés aux tiers, victimes d'accident de la circulation. Pour autant, le montant de l'indemnisation est plafonné et peut s'avérer bien insuffisant en cas de dommages corporels graves. Il est donc recommandé d'avoir une assurance complémentaire :

- › soit une garantie « PAP » (*Package Automobile Policy*) qui est un contrat à responsabilité civile étendue, intéressante si la valeur commerciale du véhicule est peu élevée.
- › soit une garantie « SAP » (*Spécial Automobile Policy*), une assurance « tous risques ».

Enfin, les frais liés à la possession d'un véhicule doivent inclure :

- › Une vignette, dont le prix va de 40 000 à 160 000 yens (294 à 1176 €) suivant la puissance du moteur.
- › Les réparations, qui constituent un poste de dépenses non négligeable : le prix des pièces détachées est multiplié par trois, sans compter la main-d'œuvre et le délai pour se les procurer qui est de trois à quatre semaines.
- › Le péage des autoroutes mais aussi de nombreuses routes.

### FOCUS : LES PASS

Toutes sortes de solutions sont proposées aux usagers pour encourager l'utilisation de transports en commun :

Pour le métro, des pass mensuels, trimestriels ou semestriels (*Teiki-ken*) sont à disposition des salariés et valident pour le seul trajet domicile-lieu de travail. Le prix se situe entre 10 000 yens et 20 000 yens par mois pour 20 allers-retours en fonction de la distance parcourue.

Pour le train, le Japan Rail Pass, réservé aux touristes, est valable pour des déplacements illimités sur le réseau des chemins de fer du Japon pour une période de 7 à 21 jours.

Le site de l'Office de tourisme du Japon expose toutes les offres de déplacement : [www.tourisme-japon.fr](http://www.tourisme-japon.fr).

## ➤ IMPORTER UN VÉHICULE

Importer un véhicule vers le Japon ne s'avère pas rentable. Outre des normes locales exigées à l'entrée sur le territoire de résistance aux chocs, d'éclairage, de position des feux, etc, les frais de douanes sont importants et les garagistes japonais font des difficultés à effectuer des réparations s'ils n'ont pas eux-mêmes vendus la voiture. Il est donc préférable :

- › d'acquérir un véhicule : toutes les marques de voitures européennes et américaines, et bien entendu nippones sont présentes au Japon.
- › à l'instar des japonais, d'opter pour les transports en commun, surtout pour les longues distances.

### Les transports en commun au Japon :

- › les autocars : bons marché mais lent.
- › les avions : également abordables via les low-cost, mais il faut tenir compte de l'éloignement des aéroports des centres villes. Il existe des navettes, trains et bus pour les rallier.
- › le réseau ferroviaire : moderne et dense, le moyen de transport le plus commode au Japon, les gares étant situées dans les villes. Les Shinkansen (trains super express) proposent des liaisons ultrarapides et extrêmement fiables dans tout le pays.
- › le métro, l'autobus et le taxi : les moyens de déplacement par excellence pour les distances plus courtes.

## INTÉGRATION

### Apprendre le japonais

L'alphabet japonais se compose de trois syllabaires :

- › les *Hiragana*,
- › les *Katakana*,
- › les *Kanji*.

Chacun de ces alphabets comporte des caractères différents hérités de l'histoire de l'écriture japonaise.

Il y a plus de 40 000 ans avant J.C, ne possédant aucune langue écrite, le peuple asiatique, venu habiter le Japon utilisait les caractères chinois (*kanji*) pour rédiger. Peu à peu certains caractères chinois ont reçu une prononciation japonaise, les *Onyomi* (音読み). Ceux qui ont conservé leur son d'origine sont appelés *Kunyomi* (訓読み).

Au 8<sup>e</sup> siècle (710-784), les japonais font évoluer leur utilisation des caractères chinois en inventant l'écriture *man'yōgana* (万葉仮名), qui consiste à ne prendre que les sons des caractères chinois sans porter attention à leur signification d'origine. Ce système permettait d'écrire et de prononcer correctement les textes, ce qui était primordial lors des interventions officielles.

Dans la pratique les textes devenaient très complexes car l'alphabet *man'yōgana* nécessitait de plus en plus de caractères et de sons.



Pour y remédier, les *Katakana* (片仮名) appelés également *Kana* japonais (仮名) et les *Hiragana* (平仮名) ont fait leur apparition.

Pendant l'ère Heian, seul les moines avaient le droit d'écrire avec des caractères chinois. Ces derniers étant complexes, ils créèrent une forme d'écriture simplifiée : les *Katakana* (littéralement « *man'yōgana* incomplets »), qui marquent le début de l'écriture japonaise mixte, avec des caractères chinois et *Katakana*.

Autrefois utilisés pour les documents officiels de l'époque Heian, les *Katakana* permettent aujourd'hui pour retranscrire les mots étrangers. Ils se composent de 50 sons (sans compter les sons composés), les *gojūon* (五十音). Mais officiellement, on n'utilise que 46 sons.

N'ayant pas le droit d'écrire, les femmes inventaires en cachette leur propre alphabet : les *Hiragana*, dits « forme ronde de l'écriture *man'yōgana* » ou *onnade* (女手, littéralement « main de femme »). Les *Hiragana* se composent de 46 sons.

Ce syllabaire se rapprochait plus du japonais parlé, et finit par se répandre très rapidement auprès de la classe modeste. Aujourd'hui, tous les enfants japonais (et les novices en général !) commencent leur apprentissage de l'écriture avec les *hiragana* alphabet le plus simple de tous.

Ce n'est que vers l'ère Kamakura et Edo que le gouvernement décide de créer une langue « standard » en incluant les *Hiragana*, les *Katakana* et les caractères chinois (*Kanji*).

HIRAGANA		KATAKANA	
ん n	わ wa	ら ra	や ya
	ま ma	は ha	な na
	た ta	さ sa	か ka
	あ a		
	り ri	み mi	ひ hi
	に ni	ち chi	し shi
	き ki	い i	
	る ru	ゆ yu	ふ fu
	む mu	つ tsu	く ku
	う u		
	れ re	め me	へ he
	ね ne	て te	せ se
	え e		
	を o	ろ ro	よ yo
	も mo	ほ ho	の no
	ほ ho	と to	そ so
	と to	こ ko	お o

Enfin, il existe un quatrième alphabet, le *romaji*, qui ne fait toutefois pas partie intégrante de l'alphabet japonais. Inventé par les missionnaires au 16<sup>e</sup> siècle, il constitue une méthode d'écriture qui permet aux étrangers de décrypter le son des caractères japonais.

Le *romaji* se décline en différentes méthodes dont le Hepburn est la plus répandue. L'idée est de remplacer le son d'une syllabe par un son (français par exemple) proche utilisant l'alphabet romain.

En exemple voici deux sons du *hiragana* dans trois versions de *romaji* :

HIRAGANA	NIPPON-SHIKI	KUNREI-SHIKI	HEPBURN
し	si	si	shi
ち	ti	ti	chi

A noter que pour les sons allongés, une barre est placée au-dessus du caractère, comme dans « *sayōnara* », さようなら.

### FOCUS : LE KANJI

家庭  
FAMILLE

友谊  
AMITIÉ

勇气  
COURAGE

Il existe en tout plus de 50 000 Kanjis. D'après le décret du ministère de l'éducation japonaise il faut connaître 2136 Kanjis pour maîtriser la langue japonaise !

Par ailleurs, l'écriture romaji n'est pas la plus importante au Japon, elle apporte simplement aux débutants une aide à la traduction. Les manuels de japonais comportent souvent l'écriture romaji et hiragana (également appelé furigana 振り仮名) pour faciliter la lecture du vocabulaire.

Outre sa complexité de base, le japonais est en perpétuelle évolution : de nouveaux mots et expressions l'enrichissent régulièrement... Même les jeunes nippons ont parfois du mal à utiliser correctement les Kanji !

# Code culturel

Pour s'immerger dans la vie nippone, parfois très éloignée des mœurs occidentales, il est nécessaire de franchir des barrières culturelles à la fois surprenantes et difficiles à assimiler.

Outre la langue, c'est au style de vie qu'il faut s'adapter : la politesse, la ponctualité, la modestie et la propreté sont encadrées par des codes strictes et ce quel que soit le contexte.

Voici un extrait des us et coutumes à respecter :

- › au restaurant, il est d'usage de se chauffer de sandales spéciales placées devant les toilettes
- › à table, pointer quelqu'un ou quelque chose avec les baguettes est malpoli
- › il convient de donner ou de recevoir un cadeau (ou un autre objet) des deux mains
- › fumer, boire, s'embrasser ou manger dans la rue et dans les transports publics est inconvenant
- › à la maison, chacun prend sa douche et se lave avant d'entrer dans le bain. En effet, tous les habitants de la maison (et les invités) utilisent la même eau. Il faut donc être propre avant de l'utiliser, de façon à laisser l'eau claire pour les personnes suivantes
- › il est impoli de dire directement « non » (« *iiie* ») en japonais.
- › le « oui » japonais n'est pas définitif. Il faut le considérer comme un « oui, j'ai compris, je vais à présent réfléchir à ma réponse. »
- › pendant une conversation les silences doivent être « écoutés ». De plus il faut être patient : le temps de réponse d'un interlocuteur japonais peut sembler long, mais c'est purement culturel.

Il ne s'agit là que de quelques exemples. Aussi, pour une acclimatation réussie il convient de s'immerger en douceur, avec plusieurs séjours ou un se préparant plusieurs mois à l'avance !

Autre fait intéressant, plus lié aux phénomènes naturels que culturels cette fois : la préparation aux tremblements de terre.

Les japonais y sont habitués et sont formés dès le plus jeune âge pour réagir lors des séismes. Il convient donc de s'y préparer afin de ne pas paniquer. Les secousses sont fréquentes !

## **FOCUS : FUKUSHIMA**

Le 11 Mars 2011, un puissant séisme de magnitude 9 a provoqué un Tsunami, entraînant l'accident nucléaire de Fukushima.

Classé en niveau 7, le plus élevé, la catastrophe se place au même degré de dangerosité que Tchernobyl.

Un tragique évènement qui a bouleversé le monde entier. Les pertes humaines, les Japonais abandonnant leurs maisons, et la contamination de l'environnement participent à un traumatisme profond. Le débat sur l'énergie nucléaire et la dangerosité de ses centrales est plus que jamais d'actualité.



# Actifs

*Le Japon comptant moins de 2% d'étranger, le gouvernement a modifié sa stratégie migratoire, envers les travailleurs étrangers, pour attirer talents ou profils très qualifiés.*

*Les formations de type école de commerce et d'ingénieurs sont très appréciés. La maîtrise du japonais, de l'anglais et des codes culturels sont indispensables.*



# 1

## TROUVER UN EMPLOI

**S**i parler japonais et anglais est aujourd'hui une condition essentielle pour trouver un emploi au Japon, il faut aussi pouvoir justifier d'une spécialisation supplémentaire.

Depuis deux décennies, le marché de l'emploi se caractérise par la diminution du nombre d'actifs due au vieillissement de la population et par un taux de chômage se situant entre 4 et 5%, qui touche particulièrement les hommes jeunes et les seniors. Les femmes sont plus particulièrement touchées par la précarisation de l'emploi.


Par ailleurs le marché du travail japonais se caractérise par une dualité entre travailleurs réguliers et non-réguliers, ces derniers représentent plus de 38% de la population active. De plus, le gouvernement japonais protège les japonais chercheurs d'emploi du chômage en régulant l'arrivée d'ouvriers étrangers. Cependant, les gens sachant parler anglais sont très demandés – surtout en tant qu'enseignants de langue – et trouvent presque toujours un travail.

Pour se lancer dans les recherches, il existe des portails Internet et de nombreuses publications professionnelles qui fournissent des listes d'emplois au Japon. Quel que soit le moyen utilisé, il vaut mieux commencer la prospection le plus en amont possible du départ, de même que les démarches pour demander un visa de travail, indispensable non seulement d'un point de vue administratif mais aussi pour être engagé : la plupart des employeurs le vérifient avant toute embauche.

## Compétences essentielles (key competencies ou capabilities)

- › maîtrise de l'anglais
- › maîtrise du japonais
- › maîtrise d'une troisième langue bienvenue (les TOEIC / TOFEL sont bien perçus)
- › un niveau JLPT (japanese-language-Proficiency Test) niveau 2

[www.jlpt.jp](http://www.jlpt.jp)



- › diplômes d'expertise, minimum bac+3
  - › avoir de l'expérience dans le secteur d'activité visé
- 

## Qualités personnelles et professionnelles

- › respect des codes culturels : politesse, courtoisie, ponctualité
- › attitude/façon de penser (« mindset » en anglais) : c'est-à-dire « vivre » japonais
- › apporter une plus-value à l'entreprise, être sûr de soi
- › maîtriser (au moins quelques phrases) du registre honorifique (code de politesse), le Keigo, ainsi que la gestuelle. Par exemple, se courber en signe de respect.
- › rigueur, implication, dévouement dans l'entreprise (les 35h et les 30 jours de congés payés n'existent pas au Japon)



# Recherche d'emploi : organismes et outils

## ➤ LES ORGANISMES

Il existe un « Hello work offices » dans chaque ville dont les conseillers proposent leur aide à la recherche de travail. Voici l'adresse de celui de Tokyo :

[www.tokyo-icc.jp](http://www.tokyo-icc.jp)

La chambre de commerce et d'industrie française du Japon (CCIFJ) édite un annuaire qui regroupe les entreprises françaises implantées au Japon, ainsi que de nombreuses entreprises japonaises intéressées par le marché français. Le guide peut être commandé sur le site internet. Les chambres de commerces et d'industrie françaises à l'étranger et les chambres régionales de commerce et d'industrie en France donnent également des indications sur le marché de l'emploi japonais :

[www.cci.fr](http://www.cci.fr)

[www.cciinternational.org](http://www.cciinternational.org)

[www.cci.fr](http://www.cci.fr)

Les résidents au Japon (avec passeport et visa de travail) peuvent s'inscrire auprès du *Tokyo Employment Service Center for Foreigners* :

[www.tokyo-foreigner.jsite.mhlw.go.jp/english](http://www.tokyo-foreigner.jsite.mhlw.go.jp/english)

## ➤ LES CHASSEURS DE TÊTE

Il s'agit de cabinets de recrutements dont la mission est de rechercher le poste le plus en adéquation avec le profil. Ils soumettent la candidature à leurs clients qui les rétribuent par une commission en cas d'embauche. Selon l'expérience de travail, se faire accompagner par une agence de recrutement exécutive telle que *Alex Tsukada International* ou *East West Consulting* peut s'avérer être une démarche pertinente.

## ➤ LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

La plupart des secteurs d'activité sont représentés par des associations commerciales disposant de publications dont beaucoup contiennent des listes de d'emploi. Par exemple l'Association d'Industries d'Informatique et d'Électronique du Japon, JEITA, et l'Association de fabricants d'automobiles du Japon :

[www.jeita.or.jp](http://www.jeita.or.jp)  
[www.jama-english.jp](http://www.jama-english.jp)

## ➤ LES ANNONCES

	EXPAT WEB
UBIFRANCE : Vente de l'annuaire des sociétés françaises installées au Japon	<a href="http://www.ubifrance.fr">www.ubifrance.fr</a>
CCFJ : (centre culturel Franco-japonais)	<a href="http://www.ccfj.com/f/service.html">www.ccfj.com/f/service.html</a>
CHAMBRE DE COMMERCE AU JAPON :	<a href="http://www.ccif-emploi.mycvthequehq.com">www.ccif-emploi.mycvthequehq.com</a>
SITES ANGLOPHONES :	<a href="http://www.careercross.com">www.careercross.com</a> <a href="http://www.dajob.com">www.dajob.com</a> <a href="http://www.gaijinpot.com">www.gaijinpot.com</a>
SITES JAPONAIS :	<a href="http://www.jp.indeed.com">www.jp.indeed.com</a> <a href="http://www.doda.jp">www.doda.jp</a> <a href="http://www.kimiwillbe.com">www.kimiwillbe.com</a>
KIMI INFORMATION CENTER : Emplois et travail temporaire	<a href="http://www.kimiwillbe.com">www.kimiwillbe.com</a>
FOREIGN EXECUTIVE WOMEN : Réservé aux femmes. Propose des séminaires trouver ou changer d'emploi au Japon	<a href="http://www.fewjapan.com">www.fewjapan.com</a>
FEMMES ACTIVES JAPON : Association réservée aux femmes afin de développer un réseau féminin francophone professionnel	<a href="http://www.femmesactivesjapon.org">www.femmesactivesjapon.org</a>

Les réseaux sociaux à destination de professionnels sont aussi un bon moyen de se faire un réseau auprès de correspondants japonais.

## La presse

Au Japon, il y a des mensuels et hebdomadaires gratuits proposant des emplois, tels que :

- › Townwork
- › Job Aidem
- › DOMO
- › Type
- › Yomiuri Weekly
- › Metropolis
- › Tokyo Notice Board

## Le Programme de Formation Exécutif de l'Union Européenne (ETP)

Pour les ressortissants des pays membre de l'Union Européenne, l'ETP UE ([www.euetp.eu](http://www.euetp.eu)) propose des stages de 18 mois d'entraînement et de travail au Japon. Ce programme est sélectif et destiné aux cadres d'entreprise, mais reconnu pour fournir une aide linguistique et financière significative aux participants.

## Le curriculum vitae et la lettre de motivation

Le procédé de candidature doit inclure un CV (composé de deux parties distinctes, voir ci-dessous) rédigé en japonais et un second en anglais qui sera transmis en cas de demande. Cependant, par soucis de cohérence, il est préférable d'éviter un CV en japonais si le candidat ne le parle pas.

Au Japon, il est d'usage qu'une candidature se fasse essentiellement par réponse à une offre d'emploi parue dans des journaux ou magazines spécialisés, sur le site de l'entreprise ou de recherche d'emploi, ou encore par l'intermédiaire d'un cabinet de recrutement.

Cela signifie qu'une candidature spontanée adressée à une entreprise japonaise n'est pas recommandée, à moins qu'elle ne le soit par une personne connue de l'entreprise en question. Ce procédé est toutefois possible auprès des responsables étrangers des filiales des sociétés françaises implantées au Japon.

Si la candidature est en anglais, il faudra opter pour un CV de type américain. Les rubriques sont les suivantes :

- › *Contact details* - coordonnées
- › *Objective* – objectif/poste visé
- › *Experience and skill summary* – Résumé des compétences
- › *Work experience* – Expériences de travail
- › *Education* – Scolarité/diplômes
- › *Other information* – informations diverses
- › *References* – références/recommandations

## ➤ LE CV JAPONAIS

### **Le Rirekisho**

La version japonaise du CV, « *Rirekisho* » (履歴書), se présente sous la forme d'un formulaire à compléter à la main de deux pages vendu dans les papeteries, notamment. Il en existe des présentations variées, adaptées à chaque profil. Le stylo à plume et une encre noire sont conseillés. Les dates doivent être rédigées selon le calendrier japonais (nom d'ère et année), en écrivant les chiffres avec des chiffres romains.

Autre particularité : le CV anonyme n'existe pas (il faudra coller une photo sur le CV et dans certains cas, des informations très personnelles peuvent être mentionnées, comme la profession des parents, le nombre de frères et sœurs et l'état de santé.

Le CV japonais met surtout l'accent sur le parcours scolaire et la chronologie des expériences professionnelles.

A noter qu'il s'accompagne toujours d'un « *Shokumukeirekisho* » (職務経歴書), ou « historique des expériences professionnelles », qui décrit les expériences professionnelles et qui sert également de lettre de motivation.

Il y a deux sortes de *Shokumukeirekisho* :

**Le CV chronologique**, qui a pour rubriques :

- › Le résumé de la carrière - 職務概要
- › Le détail des expériences professionnelles- 要約
- › Les langues, compétences informatique et autres compétences - 期間
- 1 › Le projet, contenu de la mission - 業務内容
- › La fonction, le nombre de personnes supervisées -メンバー数と役割
- › Les autres compétences - 保有スキル
- › Les points forts - 業務内容

**Le CV thématique**, par projets dont les rubriques sont :

- › Le résumé de la carrière - 職務概要
- › Les détails - 要約 – comprenant :
  - › Les périodes - 期間
- 2 › Le projet et le contenu de la mission - 業務内容
- › La fonction, le nombre de personnes dans l'équipe -メンバー数と役割
- › Les autres compétences - 保有スキル
- › Les points forts - 自己

## ➤ LA LETTRE DE MOTIVATION

La lettre de motivation japonaise correspond au *Shokumukeirekisho* cité plus haut et se rapproche en réalité plus du CV français que de la lettre de motivation.

Le *Rirekisho* et le *Shokumukeirekisho* doivent systématiquement être accompagnés d'une lettre d'introduction dans laquelle la candidature sera présentée et les pièces-jointes annoncées.

Il s'agit donc plus d'une lettre d'accompagnement servant à établir un premier contact avec le recruteur que d'une lettre de motivation telle que les occidentaux la conçoivent.

# Le CV Rirekisho

## **Partie 1** : Informations personnelles - *furigana*

La règle veut que le syllabaire soit écrit en hiragana. Les noms d'étrangers s'écrivant en katakana, il sera préférable d'écrire la majorité de cette partie avec cet alphabet.

- › Prénom et nom : en romaji (caractères romains) – le kanji de la nationalité peut être mis à côté (ex : 仏 pour Français) entre parenthèses ;
- › Entourer le sexe (男・女) ;
- › Sceau (印). Ceux qui n'en ont pas : laisser le champs blanc ;
- › Date de naissance (生年月日) selon le calendrier japonais. L'âge actuel sera précisé entre parenthèses ;
- › Adresse actuelle (現住所) : l'adresse complète au Japon sera écrite en japonais, la ville transcrite en furigana. Pour les résidents étrangers l'adresse sera notée en romaji ;
- › Numéro de téléphone fixe (自宅電話) ;
- › Numéro de téléphone mobile (携帯電話) ;
- › Courriel.

## **Partie 2** : Parcours scolaire et professionnel (学歴・職歴)

Rédiger du plus ancien au plus récent votre parcours en séparant le cursus scolaire du professionnel. Les dates sont notées selon le calendrier japonais (ère et année).

- › Parcours scolaire : écrire 学歴 au milieu de la 1<sup>ère</sup> ligne. Sont à mentionner : l'année, le mois, le pays / la ville, le nom de l'école et type d'établissement avec date d'entrée et de sortie, le département ou la formation suivie / la mention / le diplôme.
- › Parcours professionnel : Ecrire 職歴 au milieu de la ligne. Le parcours professionnel commence à partir de la date de diplôme de fin d'études. Ceux qui n'ont pas d'expérience professionnelle, peuvent indiquer les stages effectués. Sont à mentionner : l'année, le mois, le nom de la société, le poste.

# Le CV Rirekisho

- › La mention « 以上 » (terminé) une ou deux ligne plus bas indique que cette partie est complète.

**Partie 3** : Attestations, certificats, permis (免許・資格)  
Indiquer toutes les attestations obtenues (permis de conduire, niveau de langue, formations particulières...) dans l'ordre chronologique.

## **Partie 4** : Motivations

Il s'agit ici de se présenter de manière générale :

- › 特技・趣味・得意科目など :  
points forts, centres d'intérêt, spécialité ;
- › 志望の動機 :  
brève présentation des motivations ;
- › 得意な科目および研究課題 (学業で力を注いだこと) :  
études, spécialités, sujet de recherche ;
- › 学業以外で学生時代に力を入れたこと :  
club, sport, etc ;
- › 趣味・特技 :  
centres d'intérêt, compétences spéciales ;
- › 私の長所・自己セールスポイント) :  
présentation des points forts.

## **Partie 5** : Autres informations personnelles

Par exemple le temps de trajet, la famille à charge ou sa situation maritale, bref tout ce qui pourrait impacter la vie professionnelle.

## **Partie 6** : Désirs particuliers concernant le travail

Cette partie est consacrée aux exigences particulières en matière de poste, mobilité, salaire, lieu de travail, etc.

# Le CV Shokumukeirekisho

La date de rédaction doit être précisée, ainsi que le prénom et le nom.

## **Partie 1** : Résumé de la carrière 職務要約

Expériences professionnelles, société, poste, avec date de début et date de fin.

## **Partie 2** : Détail des expériences professionnelles (職務経歴)

Pour chaque expérience il convient de mentionner :

- › Le nom de la société
- › Les informations sur la société (企業情報)
- › Les dates de début et de fin (入社年月・退社年月)
- › Le capital (資本金),
- › Les ventes (売上げ),
- › Le nombre d'employés (従業員数),
- › Le secteur d'activité (事業内容)
- › Les informations sur le poste (業務情報)
- › Le descriptif concret du poste (具体的に仕事の内容)
- › Les résultats (成果)

## **Partie 3** : Langues, informatique et autres compétences

## **Partie 4** : Points forts (自己PR)

Cette partie correspond à la lettre de motivation du candidat, dans laquelle il expose ses points forts et explique ce qu'il veut faire, ce qu'il peut apporter à l'entreprise. Elle peut être rédigée sur le modèle suivant :

- › Introduction
- › Points forts, avec exemples tirés de l'expérience
- › Compétences et personnalité en relation avec le poste
- › Désir d'évolution



## LES QUALIFICATIONS REQUISES

Selon les chiffres du gouvernement, il y avait 787 627 travailleurs étrangers sur l'archipel à la fin octobre 2014, soit une hausse de 9,8% par rapport à 2013. Parmi eux, il y avait 147 296 ingénieurs et experts, ainsi que 125 216 étudiants avec un petit boulot. Les principales nationalités représentées sont les Chinois, au nombre de 311 831, suivis de 94 171 Brésiliens et de 91 519 Philippins.

Ainsi, trouver un emploi au Japon est difficile mais pas impossible : le marché de l'emploi est caractérisé par un faible taux de chômage d'environ 4% ou 5% de la population active. De plus, une très forte baisse de la population active, due à la faible natalité et au vieillissement de la population peut jouer en la faveur d'un candidat étranger qualifié. Le tout est qu'il soit spécialisé dans un domaine précis et qu'il « vende » ses capacités ou compétences.

En bref, réussir professionnellement au Japon est possible à condition de se démarquer.

De plus, des astuces permettent de « patienter » en attendant de trouver le poste idéal : puisque la plupart des emplois sont fournis en priorité aux locaux, de nombreux expatriés choisissent de dispenser des cours de langue.

En effet il est tout à fait envisageable de travailler en tant que professeur ou tuteur de français (ou autre) et de donner des cours de langues à des japonais.

Pour ce faire, deux options :

- 1 **Travailler à son compte, en freelance :**  
Il s'agit de donner des cours privés auprès d'étudiants. En moyenne, une heure de cours est payé 3000 Yen (22 €).

- 2 **Travailler en école :**  
Par exemple en postulant dans une école de langue.  
A noter tout de même que dans ce cas, des diplômes (FLE ou licence) sont souvent requis par les recruteurs.

Quelques écoles à consulter pour savoir si elles recrutent :

	<b>EXPAT WEB</b>
AJ-FRANCE (KYOTO)	<a href="http://www.aj-france.com">www.aj-france.com</a>
APEF	<a href="http://www.apefdapf.org">www.apefdapf.org</a>
ATHENÉE FRANÇAIS	<a href="http://www.athenee.jp">www.athenee.jp</a>
CENTRE CULTUREL FRANCO-JAPONAIS – CCFJ TRANSLATION CENTRE	<a href="http://www.ccfj.com">www.ccfj.com</a>
ECOLE SYMPA	<a href="http://www.ecolesympa.com">www.ecolesympa.com</a>
ESPACE FRANÇAIS	<a href="http://www.kizuna-jp.com">www.kizuna-jp.com</a>
ESCAPADE FRANÇAISE – MEGURO	<a href="http://www.escapadefr.com">www.escapadefr.com</a>
ESCAPADE FRANÇAISE – EBISU	<a href="http://www.escapadefr.com">www.escapadefr.com</a>
CLASSES DE FRANÇAIS	<a href="http://www.classes-de-francais.com">www.classes-de-francais.com</a>
INSTITUT DE FRANÇAIS	<a href="http://www1.plala.or.jp">www1.plala.or.jp</a>

# 3

## SECTEUR D'ACTIVITÉ : MÉTIERS À FORT POTENTIEL

### Secteurs à forts potentiels

Dans les entreprises françaises implantées au Japon, les français sont susceptibles de décrocher des postes de directeur de filiale, responsable produit, responsable marketing, responsable clientèle, responsable commercial, ingénieur commercial, chargé d'affaires, contrôleur de gestion, trader, auditeur interne ou informaticien notamment. Il s'agit donc de postes qualifiés pour lesquels il est pertinent de viser les secteurs d'activités en développement.

Le Japon est devenu la troisième puissance économique mondiale notamment grâce à l'industrie et à la concentration structurelle et financière, et à son agressivité commerciale.

L'archipel est également mondialement reconnu pour de nombreuses productions (acier, navires, automobiles et motos, plastiques, téléviseurs, photographie, etc.), dont une part importante est exportée, au point d'offrir au pays une balance commerciale régulièrement excédentaire, et ce malgré de lourdes importations en énergie et en alimentation.

Cette situation tient à l'histoire du pays : ruiné à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, il s'est ensuite redressé très rapidement au prix d'une dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs et d'une certaine négligence de l'environnement.

De plus, l'économie japonaise a subi les effets de plusieurs crises (crise financière asiatique de 1997-1998, crise économique mondiale à partir de 2007-2008), qui, combinées à une capacité d'innovation technologique moindre, ont généré stagnation ou récession. Enfin, elle doit aujourd'hui surmonter les conséquences de la catastrophe majeure (séisme, tsunami et accident nucléaire) ayant affecté le pays en 2011, dans un contexte d'affaiblissement du système politique.

Aujourd'hui le Japon est une économie très développée et hautement concurrentielle.

Pour faire face aux pressions extérieures, il recherche des produits et services de qualité, innovants, voire uniques. En ce sens il s'oriente sur ses secteurs de l'agro-alimentaire, les sciences du vivant, la chimie et les nouveaux matériaux, l'ingénierie mécanique, les énergies propres et l'environnement.

## Les jobs étudiants

### ➤ EMPLOIS

Confrontés au coût de la vie au Japon, sept étudiants sur dix travaillent en plus de leur étude. Les étudiants étrangers disposant d'un visa College student ou pre-college student, doivent demander l'autorisation au bureau de l'immigration ou l'une de ses succursales ou annexes dans la zone de domiciliation (« permission de s'engager dans des activités autres que celles permises par le statut de résidence précédemment accordé ») de leur région pour avoir le droit de travailler. Ce permis de travail permet d'exercer un certain nombre d'activités, tel que professeur de langue ou employé dans la restauration par exemple.

Pour faire cette demande d'autorisation les documents suivants sont nécessaires :

- › le formulaire de demande pour de permission de s'engager dans des activités autres que celles permises par le statut de résidence précédemment accordé (disponible au bureau régional d'immigration). Il peut être téléchargé sur le site web du bureau d'immigration du Japon :

[www.immi-moj.go.jp/english/index.html](http://www.immi-moj.go.jp/english/index.html)

- › le passeport et la carte d'inscription au registre des étrangers.

Petite exception pour les étudiants inscrits dans une université japonaise ou un lycée japonais et qui travaillent comme assistant de professeur ou assistant de recherches sous contrat avec l'université ou le lycée : ils n'ont pas besoin de demander cette permission.

A noter que pour les étudiants universitaire ou de niveau équivalent le nombre d'heures de travail sera limité : jusqu'à 28 heures par semaine (8 heures par jour durant les vacances scolaires). Il existe également des restrictions sur la quantité et le type de travail. Par exemple, les emplois liés au divertissement d'adultes (hôte/hôtesse de bars et des cabarets, etc.) sont interdits.

Il existe des sites aidant à la recherche de jobs étudiants :

KIMI INFORMATION CENTER

[www.kimiwillbe.com](http://www.kimiwillbe.com)

STUDENT GUIDANCE OFFICE

[www.kyoto-u.ac.jp/en/education-campus/international/students2/career.html](http://www.kyoto-u.ac.jp/en/education-campus/international/students2/career.html)

Une fois les études achevées, ceux qui souhaitent effectuer une recherche pour un emploi au Japon auront la possibilité de prolonger leur séjour en changeant de statut de résidence.

Cette possibilité ne concerne que les étudiants étrangers qui :

- › n'ont pas trouvé de travail au Japon avant l'obtention d'un diplôme universitaire
- › ont terminé leurs études dans une école professionnelle et ont acquis le titre de *Senmon-shi* (spécialiste) et qui souhaitent rester au Japon pour continuer à chercher un emploi. Ils sont alors autorisés à rester une année maximum.

Autre cas de figure, si à la fin des études au Japon, le nouveau diplômé souhaite créer une entreprise dans le pays il devra également changer de statut de résidence. il disposera d'un maximum de 180 jours après la réception de son diplôme pour réaliser toutes les démarches (période de 90 jours renouvelable une fois).

Toutes les informations relatives au changement de statut de résidence ainsi que les formulaires sont disponibles sur :

[www.immi-moj.go.jp](http://www.immi-moj.go.jp)

## ➤ STAGE

Trouver un stage au Japon est assez difficile dans la mesure où la plupart des entreprises japonaises n'en proposent pas. Il sera donc plus simple de viser les entreprises françaises installées dans l'archipel recensées sur le site de la Chambre de commerce et d'industrie française du Japon (CCIFJ) :

[www.ccifj.or.jp](http://www.ccifj.or.jp)

A noter que pour effectuer un stage au Japon, il faudra obtenir un visa de stage avant le départ.

## ➤ EMPLOI JEUNE

Il existe une possibilité de travailler au Japon pendant un an en demandant un visa vacances-travail (*working-holiday*). Celui-ci permet aux personnes ayant entre 18 et 30 ans d'occuper un poste durant une année à condition d'être titulaire d'un passeport en cours de validité et disposer de ressources financières suffisantes.

Si les candidats doit lui-même trouver un emploi sur place, le Programme JET permet aux étudiants sélectionnés sur concours de travailler un an renouvelable deux fois dans des administrations culturelles au Japon ou dans des écoles.

Ce programme est ouvert aux titulaires d'une licence minimum et disposant d'un bon niveau d'anglais et de japonais.

Le site suivant apporte un complément d'informations à ce sujet :

[www.fr.emb-japan.go.jp](http://www.fr.emb-japan.go.jp)



# 4

## LE SALAIRE ET LA FISCALITÉ

### Salaire

Il existe un salaire minimum garanti qui varie selon les régions au Japon, déterminé par chaque préfecture. Il s'élève à 720 yens (5,29 €) par heure en moyenne.

Les montants par région sont consultables sur le site du Ministère de la santé, du travail et de la prévoyance japonais :

[www.mhlw.go.jp](http://www.mhlw.go.jp)

La rémunération est composée d'un salaire de base et du paiement des heures supplémentaires.

Une rémunération facultative peut s'y ajouter, sous forme d'un bonus versé en deux fois dans l'année, représentant l'équivalent de un à six mois de salaire.

Le bonus n'a pas de caractère obligatoire et n'est pas mentionné dans le règlement intérieur ou dans le contrat de travail. Il peut toutefois être fixe, lié à la performance individuelle ou collective ou encore résulter d'une combinaison de ces facteurs.



# Fiscalité

Concernant les impôts sur le revenu des particuliers, il n'existe pas au Japon de déclaration conjointe. Aussi les époux sont imposés séparément, à la fois aux niveaux national et local :

- › Les impôts nationaux comportent l'impôt national sur le revenu ;
- › Les impôts locaux sont divisés en une imposition fixe et des impôts locaux sur le revenu : l'impôt local municipal et l'impôt local préfectoral.

La base imposable des impôts sur le revenu des particuliers varie en fonction de leur lieu de résidence.

Deux catégories de résidents doivent être distinguées :

- › les résidents non permanents, ou personnes qui ne sont pas définitivement installées au Japon et qui y résident depuis une période continue de moins de cinq ans ;
- › les résidents permanents, ou personnes qui ont leur domicile ou résidence au Japon depuis plus de cinq ans et qui souhaitent s'y établir définitivement.

Selon ces deux cas, l'imposition sur les revenus s'établit de la manière suivante :

STATUT DU CONTRIBUABLE	REVENUS DE SOURCE JAPONAISE	REVENUS DE SOURCE ÉTRANGÈRE PERÇUS AU JAPON	REVENUS DE SOURCE ÉTRANGÈRE PERÇUS À L'ÉTRANGER
RÉSIDENT PERMANENT	Imposable	Imposable	Imposable
RÉSIDENT NON-PERMANENT	Imposable	Imposable	Non-imposable
NON-RÉSIDENT	Imposable	Non-imposable	Non-imposable

Par ailleurs les revenus imposables incluent les intérêts, les dividendes, les revenus immobiliers, les traitements et salaires, les revenus divers ainsi que les plus-values et moins-values sur cession de biens immobiliers ou de valeurs mobilières.

La déclaration individuelle concerne donc plutôt les non-salariés ou ayant un salaire brut supérieur à 20 millions de yens par an. L'année fiscale correspond à l'année civile : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### **FOCUS : LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE**

Pour déclarer et payer leurs revenus les résidents doivent remplir et envoyer leur déclaration au centre d'imposition entre le 15 février et le 15 mars de l'année suivante. Toutefois, la plupart des salariés n'ont pas à faire les démarches de déclaration car c'est à l'employeur qu'incombe la tâche d'acquitter tous les impôts sur le revenu pour le compte de ses employés lors du versement des salaires, via une retenue à la source.

Les avantages en nature tels que les frais de déplacements, de réaménagement et de déménagement, de formation, de départ en retraite perçus au titre de l'activité salariale ne sont pas imposables et les frais de logement sont partiellement exonérés. Des déductions familiales sont possibles sur l'impôt national et local, en fonction du conjoint et des enfants à charge :

DÉDUCTIONS	SUR L'IMPÔT NATIONAL (EN YENS)	SUR L'IMPÔT LOCAL (EN YENS)
DÉDUCTION POUR CONJOINT	380 000	330 000
PAR ENFANT À CHARGE DE MOINS DE 16 ANS	380 000	330 000
PAR ENFANT À CHARGE ENTRE 16 ET 22 ANS	630 000	450 000

Pour bénéficier de la déduction pour conjoint le revenu annuel imposable du conjoint doit être inférieur à 1 030 000 yens (756 535€), et le revenu du contribuable inférieur à 10 millions de yens par an.

D'autres déductions sont possibles :

DÉDUCTIONS	MONTANT
Déduction de base	Impôt national : 380 000 yens (279 053 €) Impôt local : 330 000 yens (242 335 €)
Abattement pour personne à charge	De 480 000 à 630 000 yens (352 488 à 462 600 €)
Abattement pour personne handicapée à charge	De 730 000 à 980 000 yens (536 133 à 719 731 €)
Primes d'assurance-vie	Déduction maximum de 50 000 yens (36 721 €)
Prime d'assurance pour accidents	Déduction maximum de 15 000 yens (11 016 €)
Cotisations sociales (sécurité sociale, assurance-vieillesse)	Entièrement déductibles
Dons	Déduction plafonnée à 25 % du revenu annuel
Dépenses médicales (uniquement pour les dépenses non couvertes par une assurance)	La déduction est de 5 % des dépenses en-dessous de 100 000 yens (73 442 €) du montant dépassant 100 000 (73 442 €) yens à partir de ce plafond. La déduction maximale est de 2 millions de yens par an

Un expatrié peut solder son compte en fin de séjour en faisant la demande d'un quitus fiscal avant de quitter le pays auprès de l'administration fiscale. Les administrations suivantes donnent des informations complémentaires sur les mécanismes fiscaux au Japon :

**EXPAT WEB**



ADMINISTRATION FISCALE  
NATIONALE (KOKUZEI CHO) :  
(en japonais)

[www.nta.go.jp](http://www.nta.go.jp)

MAIRIE DE TOKYO :  
(impôts locaux)

[www.metro.tokyo.jp](http://www.metro.tokyo.jp)

ADMINISTRATION FISCALE  
PRÉFECTORALE DE TOKYO :  
(en japonais)

[www.tax.metro.tokyo.jp](http://www.tax.metro.tokyo.jp)

SERVICE ÉCONOMIQUE  
FRANÇAIS AU JAPON :

[www.tresor.economie.gouv.fr/  
pays/japon](http://www.tresor.economie.gouv.fr/pays/japon)

# Moyenne des salaires bruts annuels par domaine d'activité

Salaires annuels moyens au Japon : 6,742,017 yens

DOMAINES D'ACTIVITÉS	MOYENNE EN YENS	MOYENNE EN EUROS
Consultant	8,000,019	58 751
Tourisme, voyages	6,500,822	47 740
Ventes	7,500,523	55 089
Immobilier	7,500,752	55 093
Médical, Santé	7,500,386	55 091
Médias, Culture & Loisirs	5,500,905	40 401
Marketing, Publicité et Communication	7,000,601	51 420
Industrie	6,500,780	47 739
Interprétation et traduction	5,000,673	36 737
Logistique et Transport	6,500,691	47 741
Juridique	7,500,747	55 101
Télécommunications	7,000,775	55 098
Assurances	7,500,701	55 097
Ressources humaines et recrutement	7,000,594	51 422
Banques & Finances	8,000,202	58 759
Ingénierie	7,000,954	51 414
Education	7,000,330	51 411
Service client	6,000,580	44 075
Architecture, construction et BTP	6,500,082	47 741
Organisations nationales et internationales	7,500,475	55 105
Automobile	7,500,293	55 113
Administratif	4,500,904	33 079
Comptabilité	7,500,124	55 123

## EXPATRIATION ET FAMILLES

S'expatrier implique d'emmener sa famille quand on en a une. La garde ou la scolarisation des enfants est une préoccupation à part entière pour une intégration réussie des plus jeunes. Il est donc primordial de comprendre l'équivalence des diplômes et le système éducatif japonais dans ses grandes lignes. Voici un tableau comparatif :

SYSTÈME FRANÇAIS	SYSTÈME JAPONAIS
5 années de primaire	6 années de primaire
4 années de collège	3 années de collège
3 années de lycée	3 années de lycée

### ➤ LES CRÈCHES ET LES MATERNELLES

Héritage culturel oblige, il est encore très difficile pour les femmes de continuer à travailler lorsqu'elles ont des enfants. De ce fait, elles s'y consacrent jusqu'à leur entrée au lycée et le Japon n'est pas encore un pays particulièrement pourvu en crèches et en maternelles. Il existe une scolarisation et un mode de garde pour les tous petits.

### ➤ YOCHIEN (幼稚園) ET LES HOIKUEN (保育園)

Les Yochien correspondent aux maternelles occidentales. Ces établissements répondent aux directives du Ministère de l'éducation et accueillent les enfants de 8h30 à 15h.

## ➤ LE PRIMAIRE

L'école primaire se déroule sur 6 années consécutives. La rentrée des classes a lieu au début du mois d'avril et les élèves sont regroupés par tranches d'âges en fonction des dates de naissances du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante, afin que tous les élèves d'une même classe aient le même âge.

## ➤ LE COLLÈGE

Le collège couvre 3 années à l'issue desquelles, les élèves passent des concours d'entrées pour intégrer un lycée. Plus le lycée est reconnu, plus il leur est simple d'intégrer une bonne université. Par ailleurs l'école n'est obligatoire que jusqu'à la fin du collège.

## ➤ LE LYCÉE

Le lycée n'est pas obligatoire, aussi certains jeunes japonais décident de travailler la journée et d'étudier le soir. Selon leurs résultats ils obtiennent leur certificat de fin d'études du secondaire en 3 à 4 ans. Pour ceux qui suivent une scolarité classique, le choix est large, allant de sections scientifiques, agricoles ou littéraires apportant aux étudiants les bases nécessaires à l'intégration dans la société japonaise. Cependant ces enseignements ne préparent pas aux tests d'entrées dans les universités, mission assurée par les *Jukus*. Il existe aussi des lycées professionnels dont le cursus est plus ou moins long et qui préparent concrètement à un métier.

### FOCUS : LES JUKAS

Au Japon, il n'y a pas de redoublement ni de saut de classe jusqu'à la fin du collège et ce quel que soit le niveau de l'enfant. En revanche la plupart des élèves suivent les *Jukas*, sorte de cours du soir préparant aux examens d'entrées des collèges et lycées prestigieux. La journée d'école japonaise commence à 9h et se termine vers 15h. Le reste de l'après-midi est consacré aux activités (*Bukatsu* - 部活) et aux *Jukas*.



# Chefs d'entreprise

*Le Japon est un acteur économique  
majeur sur la scène internationale :  
son standard de vie fait partie des  
plus élevés au monde.*

*Le succès de l'économie est basé sur  
l'exportation de produits de hautes-  
technologie de grande qualité.  
Il est aujourd'hui la troisième  
puissance économique mondiale.*





# 1

## LES ATOUTS ET LES SECTEURS CLÉS

Pour faire face à la crise bancaire, le Japon procède à des restructurations industrielles et utilise ses capacités d'innovation pour répondre à la demande des pays émergents et profiter de la croissance asiatique. Les exportations augmentent, les secteurs de l'automobile et de l'électronique en tête. Par ailleurs, la privatisation de la Poste permet de financer une dette publique très élevée, de l'ordre de 180 % du PIB.

Aujourd'hui l'économie japonaise affiche une croissance entre 1,5 % et 2% ces deux dernières années. Cependant, si l'archipel a connu le quatrième trimestre consécutif de croissance, son économie a souffert de la baisse de ses exportations (+ 0,4 %). Les importations, quant à elles, ont augmenté de 3,5 %, alors que le déficit commercial a établi un record depuis 1979. Cette situation est en partie due aux importations de matières premières, pour compenser l'arrêt des réacteurs nucléaires, mais aussi aux délocalisations de la production, relatives au manque de compétitivité des entreprises nippones.

Pour autant, la consommation des ménages génère 60% du PIB, probablement boostée par le plan de relance compensant l'augmentation de la TVA, les « Abenomics », ou mesure monétaire de soutien mise en place par la Banque du Japon et le gouvernement de Shinzo Abe.

Cette mesure procède aussi à des réformes structurelles pour soutenir la croissance en améliorant la compétitivité des entreprises et de certains secteurs, agricole notamment.

## CRÉER SA SOCIÉTÉ

**B**eaucoup de créateurs d'entreprise désirent entreprendre en Asie, notamment au Japon qui, de par ses relations culturelles privilégiées avec la France, permet une telle ambition.

Les secteurs visés par les étrangers qui s'implantent dans le pays sont ceux des cosmétiques, de la finance, de l'alimentation, des nouvelles technologies ou encore de la mode. En dehors de l'import-export de jeux vidéo, matériel hi-fi vidéo, mangas, produits alimentaires, objets d'art, produits de la mode, les entreprises de petite taille, se développent également dans la restauration, l'enseignement des langues et le consulting.

Deux formes juridiques s'offrent aux créateurs d'entreprise au Japon :

- › **La société par actions (*Kabushiki Kaisha*)**, adaptée aux activités qui instaurent des relations avec des entreprises japonaises. Celles-ci permettent de bénéficier d'une plus grande confiance de la part des clients japonais.
- › **La société d'apports (*Gôdô Kaisha*)**, en place depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les sociétés, permet aux entrepreneurs, si la nature de leurs activités et la relation avec les clients le permettent, de bénéficier de frais de création plus faibles et de formalités plus simples que la *Kabushiki Kaisha*.

La création doit être le fruit d'un projet solidement construit pour qu'il soit validé par les autorités et que le chef d'entreprise obtienne un certificat d'éligibilité pour le statut de résidence « *investor/business manager* » nécessaire à l'implantation d'une activité. Ainsi le projet et la structure de la société doivent être rédigés dans le détail et tenir compte des conditions de fonds et d'effectif minimum requises.

Certaines activités, telles que la restauration, l'importation ou la vente de boissons alcoolisées par exemple, nécessitent une licence ou une autorisation.

Quel que soit l'activité créée, il est fortement recommandé de posséder à la fois des connaissances dans la langue et la culture japonaise, et éventuellement d'avoir déjà une expérience de la création et de la gestion d'entreprise dans le pays d'origine.

Enfin, il faut tenir compte du fait que des affaires réussies au Japon sont conditionnées par le respect des étapes suivantes :

- › Choix de la forme de la société
- › Choix des modalités liées à l'activité : raison sociale, objets, capital, période d'exercice comptable, méthode de notification publique, administrateurs, etc.
- › Choix de l'adresse des locaux de la société



*J'ai été assez surpris de constater que la création d'entreprise au Japon était complexe et plus coûteuse qu'en France. En effet, un capital de 5 millions de yens est obligatoire et représente le financement de 2 salariés réguliers. Il faut compter également 300 000 yens de frais d'enregistrement et tout le formalisme qui l'accompagne. L'étude du dossier peut prendre jusqu'à 3 mois.*

Parallèlement à ces démarches, il faudra procéder aux formalités liées à la détermination de l'adresse du domicile, l'enregistrement comme résidant étranger auprès de la mairie, l'enregistrement d'un sceau personnel ou une certification de signature délivrée par le Consulat :

Formalités de création de la société, telles que l'élaboration des statuts, la fabrication du sceau de la société, ou encore le versement du capital à la banque.

- › Enregistrement de la société auprès du Bureau des affaires légales.
- › Demande d'un certificat d'éligibilité auprès du Bureau de l'immigration au Japon ainsi que d'un visa auprès de l'Ambassade du Japon dans le pays d'origine.
- › Déclaration de la création d'activité auprès du centre des impôts nationaux.
- › Déclarations relatives à la sécurité sociale et aux assurances du travail.

Les organismes suivants proposent des consultations en anglais et en français apportant une aide à la création d'entreprise :

## EXPAT WEB



CONSEIL JURIDIQUE :	<a href="http://www.juridique.jp">www.juridique.jp</a>
MIPRO :	<a href="http://www.mipro.or.jp">www.mipro.or.jp</a>
(Manufactured Imports and Investment Promotion Organization)	
TOKYO BUSINESS ENTRY POINT :	<a href="http://www.tokyo-business.jp">www.tokyo-business.jp</a>
AIR FRANCE :	<a href="http://www.airfrance.fr">www.airfrance.fr</a>
DANONE :	<a href="http://www.danone.co.jp">www.danone.co.jp</a>
AREVA :	<a href="http://www.areva.com">www.areva.com</a>
MICHELIN :	<a href="http://www.michelin.co.jp">www.michelin.co.jp</a>
AIR LIQUIDE :	<a href="http://www.jp.airliquide.com/en/welcome.html">www.jp.airliquide.com/en/welcome.html</a>
SANOFI AVENTIS :	<a href="http://en.sanofi.com">en.sanofi.com</a>

## LES MARCHÉS EN CROISSANCE

Le marché japonais demeure des plus intéressants car il comprend de nombreuses sociétés qui figurent dans les numéros un mondiaux de leur secteur.

### Les travaux publics

Le seul secteur des travaux publics représente quelque 7,2 % du P.I.B., soit plus du double qu'en France et cinq fois plus qu'en Grande-Bretagne.

Financés essentiellement par les impôts des mégapoles, ils bénéficient principalement aux préfectures rurales.

### Les services

Ils représentent près de 70 % du P.I.B. et emploient plus des trois-quarts de la population active féminine et environ 60 % des hommes.

Le secteur de la finance (banque, assurance, courtage) s'est ouvert à la concurrence mondiale depuis 1997 (réforme dite « big bang ») et s'est totalement réorganisée.

Les grandes entreprises d'électricité et de chemins de fer se sont largement diversifiées et constituent un pilier essentiel du monde des affaires. Les activités de transports se caractérisent aussi par le système perfectionné du *takyubin*, transport routier ultrarapide de colis en porte à porte.

# La recherche et l'innovation

L'innovation est l'une des principales caractéristiques de l'économie japonaise. La recherche et le développement atteignent 20 % du budget mondial dans le domaine, pour 2 % de la population. Elle a pour autre caractéristique d'être menée pour plus des trois-quarts par des entreprises privées, même si le gouvernement s'implique directement dans la définition des directions stratégiques par l'intermédiaire du Conseil pour la Science et la Technologie.

Les secteurs des biotechnologies, des TIC, de l'environnement et des processus manufacturiers, et ceux dédiés aux sciences de la vie et aux nanotechnologies, sont particulièrement actifs, donnant au Japon une position de leader voire une situation de quasi-monopole mondial. C'est le cas notamment du secteur automobile et des batteries pour véhicules, de la robotique, du solaire, des nanotechnologies, des fibres de carbone et des appareils numériques.

# Le commerce extérieur

## **Les exportations**

L'automobile et les matériels de transport (y compris les pièces détachées), viennent en tête des exportations japonaises, suivies pour 20 % chacun des secteurs de l'électronique et des machines-outils. Les produits manufacturés et les produits chimiques en représentent environ 10 %.

## **Les importations**

Les hydrocarbures additionnés aux matières premières et aux produits chimiques représentent 50 % des importations. Les équipements électroniques, les machines et les produits manufacturés totalisent 28 % de l'ensemble. Les produits alimentaires représentent 8 % du total.

## INVESTIR, S'IMPLANTER

**E**n tant que puissance mondiale, le pays du soleil levant présente un fort potentiel d'investissement. Après la récession de 2011 suite à l'accident de Fukushima, le Japon enregistre une croissance qui devrait se poursuivre notamment grâce à la nouvelle politique budgétaire et monétaire du gouvernement.

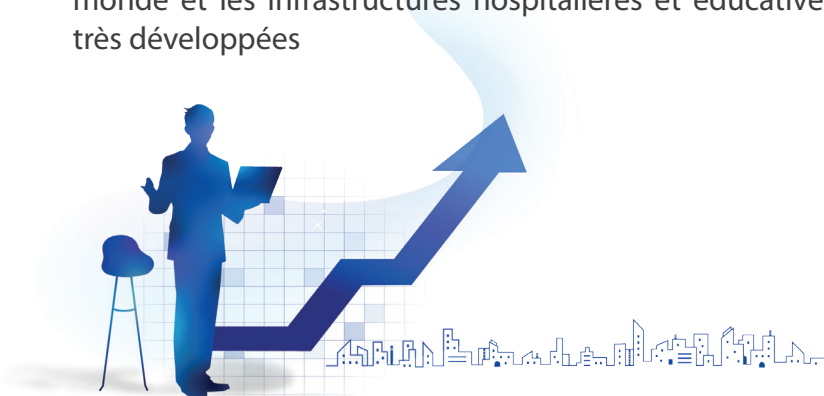
De plus, le Japon présente des atouts pour entreprendre :

- › un environnement des affaires stable et sécurisé,
- › une maîtrise des technologies d'avenir : la robotique, les nanotechnologies, les biotechnologies ou encore les énergies vertes n'en sont que quelques exemples,
- › une grande capacité d'innovation,
- › une main d'œuvre très qualifiée,
- › des consommateurs au pouvoir d'achat élevé et à l'affût de nouveautés technologiques.

Le pays offre aussi un potentiel d'investissement car :

- › Le gouvernement renforce ses initiatives pour attirer les sociétés étrangères et les visiteurs, afin d'ouvrir le marché japonais et favoriser l'expansion économique. De même, le tourisme se développe considérablement grâce aux vols « low cost » et à l'assouplissement des conditions de délivrance des visas, ce qui laisse présager une croissance des entreprises ciblant les visiteurs étrangers, d'autant plus que Tokyo a été sélectionné pour accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2020.

- › La taille du marché japonais est attractive : les économies régionales du Japon ont à elles seules des PIB comparables à ceux d'autres pays, et Tokyo est la ville dont la population est la plus élevée au monde.
- › Le Japon est un champion du financement de la recherche et du nombre de chercheurs, ce qui en fait un pays très actif en matière de R&D et d'innovation. Il enregistre un grand nombre de brevets, dont beaucoup ont sur le plan international.
- › L'environnement des affaires au Japon est très apprécié des organisations internationales : les infrastructures de services au Japon sont particulièrement stables, que ce soit au niveau de la connexion internet, des communications en général ou des transports.
- › Le cadre de vie est considéré comme confortable et sécurisant. L'espérance de vie y est la plus importante au monde et les infrastructures hospitalières et éducatives très développées



### **FOCUS : LA POLITIQUE DE RELANCE ABENOMICS**

L'économie japonaise est en pleine reprise, entre autre grâce aux effets de « l'Abenomics », c'est-à-dire l'assouplissement à grande échelle de la politique monétaire. La croissance se traduit également par une reprise de marché, une montée radicale des cotations boursières, une réduction du taux réel d'imposition des bénéficiaires des sociétés et de réformes structurelles notamment dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture et de la santé.



## PARTENARIAT : LA CULTURE DES AFFAIRES LOCALES

**D**es affaires réussies sont indissociables d'une maîtrise des clés culturelles japonaise. Ainsi, pour développer une activité il est recommandé de respecter les coutumes des interlocuteurs et de se montrer très attentif à leurs desiderata. Voici quelques-uns des nombreux points à respecter :

- › L'entrepreneur doit se plier au processus de prise de décision collective : le point de vue de chaque employé est à prendre en compte, quelle que soit sa position hiérarchique. Il est donc nécessaire pour le chef d'entreprise de se montrer à l'écoute des salariés, car le but d'une réunion est de parvenir à un consensus.
- › De même, dans une réunion ou un séminaire il faut respecter des emplacements bien définis. Par exemple, la personne la plus importante se situe le plus loin possible de la porte...
- › Dire que le client est roi au Japon est un doux euphémisme. Il convient donc d'être parfaitement à son écoute et être hors-délais, peu disponible ou non réactif est simplement inimaginable.
- › L'humilité et la modestie sont également fondamentales, ce qui ne tolère aucune familiarité professionnelle.
- › Les cartes de visite, *meishi*, relèvent d'un rituel codifié. Celle-ci soit être imprimée sur les deux faces, en caractères *kanji* sur le recto et en *romaji* ou en anglais au verso. Lors de l'échange des cartes, le protocole est strict : il faut la présenter à deux mains et au même niveau, voire en-dessous, de celle de l'interlocuteur. La présentation est très importante, qu'il s'agisse de la tenue vestimentaire (sobre) ou des produits, de l'image ou de l'offre de la société.



# 6

## EXPORTER

**P**our exporter des produits vers le Japon, il est préférable, du moins dans un premier temps, de faire appel à un partenaire local qui prendra en charge les procédures et la distribution.

Outre les secteurs classiques fonctionnant à l'export tels que les technologies de l'information et des communications (TIC), les biotechnologies, l'environnement, le secteur médical, le commerce de détail ou encore l'équipement automobile, d'autres ont la part belle. C'est le cas notamment de la gastronomie, de l'agroalimentaire et des vins, du luxe, des cosmétiques et de la mode qui sont très appréciés des Japonais et pour lesquels la France est reconnue.

Pour réussir à l'export, il faut tenir compte de certaines caractéristiques du marché japonais. Son importance et sa maturité le rendent complexe et exigeant. Il faudra donc se montrer persévérant, offrir des produits et des services d'une qualité irréprochable, et respecter les délais.

De plus, si les coûts d'implantation et de commercialisation sont élevés, les marges sont importantes et permettent un retour sur investissement intéressants. Au final, parvenir à développer son activité au Japon dégage une bonne image et prouve la qualité de l'entreprise.

Les produits (recettes, packagings...) devront être adaptés aux normes et aux habitudes de consommation tout en étant innovant et en répondant aux normes de sécurité japonaises.

## RESSOURCES NATURELLES

Le Japon ne dispose que de peu de ressources naturelles, ce qui est paradoxal pour un pays surpeuplé (la moitié de la population des États-Unis, pour vingt fois moins de place !) et qui s'est donné une puissante industrie.

Avec seulement 17 % de surface cultivable et peu de ressources agricoles, mais aussi naturelles, dans un contexte de surpopulation (la moitié de la population des États-Unis pour 20 fois moins de superficie), la puissante industrie du Japon dépend des importations de charbons, de fers et autres matières premières.

Le fret est donc une activité stratégique, qui doit être parfaitement maîtrisé, pour ne pas entamer la compétitivité de ses entreprises

Au regard de la part immense des importations le pays dispose toutefois de quelques ressources :

### Le charbon

Certes bitumineux, à bas degré de carbonisation et cher à exploiter, il représente 15 milliards de tonnes de réserve, dont 10 milliards exploitables.

## L'énergie électrique

Elle représente proportionnellement une part très importante de ses sources énergétiques, le relief montagneux et l'abondance des pluies favorisant l'énergie hydroélectrique, à un point qui n'est surpassé que par les États-Unis et le Canada.

## Le cuivre, l'or, l'argent, le magnésium et le chromium

Cinq métaux seulement existent en quantité suffisante au Japon pour la satisfaction de ses besoins : le cuivre, l'or, l'argent, le magnésium (extrait de l'eau de mer) et le chromium, nécessaire aux aciers spéciaux.

Un sixième peut être cité, le zinc, qui est assez abondant.

Ainsi, pour vivre et se développer, le Japon est obligé d'exporter pour payer d'abondantes et croissantes importations, notamment en pétrole ou matière agricole telle que le coton par exemple.



STAFF

BUSINESS CLASS

KNOW BOOK

MENTORS

EDUCATION

RESEARCH TUITION

PUPIL

TEACHING

SCHOLAR

LOAN DIPLOMA

DEPARTMENT

TUTOR

STUDENT

LEARNING

MANAGEMENT

CERTIFICATE

NOVICE

APPRENTICE

GRADUATE

TEACHER

UNIVERSITY

PROFESSOR

FACULTY

LEARN

LECTURE

UNIVERSITY

CAMPUS

SEMINAR

ACADEMIC

KNOWLEDGE TRAINING

COLLEGE

INTELLECTUAL

MASTER SCHOOL

COLLEGIATE

ELEMENTARY

CLASSROOM UNDERGRAD

MIA

FOR SEMINARY

# Étudiants

*Étudier au Japon, c'est apprendre  
au pays de l'innovation, de  
l'imagination, de la culture mangas.*

*C'est aussi découvrir un peuple  
précurseur dans de nombreux  
domaines et embrasser une  
civilisation semblable à aucune autre.*

*Il s'agit donc d'une opportunité sans  
égal pour élargir ses horizons.*

## LES UNIVERSITÉS

À 18 ans, les étudiants sont libres d'entrer dans l'enseignement supérieur. Les étudiants étrangers devront justifier de 12 années de scolarité ou l'équivalent dans une école comparable au lycée.

Il existe cinq types d'établissements d'enseignement supérieur au Japon, chacun correspondant à un objectif précis et devant répondre aux attentes et aux projets des étudiants.

### ➤ LES UNIVERSITÉS « UNDERGRADUATE »

Elles avoisinent les 780 établissements, le choix est donc vaste ! Elles comprennent les universités publiques, nationales, mais aussi les universités privées, plus onéreuses. Elles proposent des cursus qui correspondent à la Licence française mais dont la durée est de 4 ans. Seules les formations spécialisées telles que médecine, vétérinaire ou ingénieur sont plus longues, 6 ans au minimum.

### ➤ LES UNIVERSITÉS « GRADUATE »

Elles peuvent préparer à des formations de type Master en deux ans, et doctorat en 3 ans. Le but est de former soit des managers, soit des chercheurs de haut niveau.

## ➤ LES THÈSES DE RECHERCHE « À LA JAPONAISE »

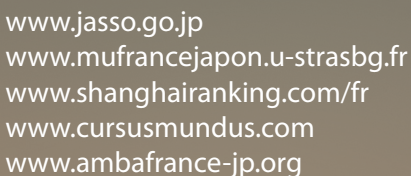
Elles sont des formations non diplômantes qui visent à rejoindre un programme de recherche destinés aux étudiants internationaux, pour une durée moyenne de six mois.

S'il est performant, l'étudiant pourra ainsi être recommandé pour rejoindre une véritable formation dédiée à la recherche. L'accès à ce type de formation est conditionné par la possession d'un diplôme de Niveau Undergraduate.

## ➤ LES « VOCATIONNAL SCHOOLS »

Elles sont dédiées aux formations professionnelles dans des domaines précis et très variés et durent deux ans. Leur but est de former rapidement des étudiants au monde de l'entreprise. Ils ont pour équivalent les BTS français.

Pour l'établissement le plus adapté :



[www.jasso.go.jp](http://www.jasso.go.jp)  
[www.mufrancejapon.u-strasbg.fr](http://www.mufrancejapon.u-strasbg.fr)  
[www.shanghairanking.com/fr](http://www.shanghairanking.com/fr)  
[www.cursusmundus.com](http://www.cursusmundus.com)  
[www.ambafrance-jp.org](http://www.ambafrance-jp.org)



# 2

## DÉMARCHES ET PROGRAMMES

### Les démarches

Chaque étudiant étranger, désirant étudier au Japon plus de trois mois, doit demander un visa auprès de l'ambassade Japonaise de son pays 6 à 9 mois avant le départ.

Pour ce faire, il est possible de prendre un rendez-vous via la page « Rendez-vous » du site France Diplomatie :

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

La demande de visa étudiant nécessitent les documents suivants :

- › L'original du « Certificate of Eligibility » (COE) accompagné de sa photocopie recto-verso
- › Le passeport en cours de validité (non biométrique accepté)
- › Le titre de séjour (sauf membres de l'Union Européenne) accompagné de sa photocopie recto-verso
- › Un formulaire de demande de visa (les signatures figurant sur le passeport et le formulaire doivent être uniformes)
- › Un photographie d'identité (de bonne qualité datant de moins de 6 mois) à coller sur le formulaire.

Tous les étudiants séjournant moins de trois mois au Japon n'ont pas besoin de visa étudiant, et se voient généralement octroyer à leur arrivée un visa « touriste ». Si ce n'est pas le cas, il convient de s'inscrire dans une université japonaise et de commencer les démarches après avoir obtenu la lettre d'acceptation et le document intitulé « Certificate of Eligibility » (COE).

Une fois sur place, il est obligatoire de s'enregistrer en tant qu'étudiant étranger au Japon afin d'obtenir la carte d'identité étudiante et de résider dans le pays plus de 90 jours dans le cadre de ses études. Les démarches s'effectuent dès l'arrivée auprès de l'office municipal de la ville d'accueil, où il faudra présenter le passeport, le visa d'étudiant au Japon, ainsi que deux photos d'identité. Une fois le formulaire complété, la carte est normalement délivrée à l'issue de l'entretien.

Viennent ensuite les démarches (si ce n'est pas déjà fait) pour s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur.

Deux possibilités se présentent :

- › L'inscription auprès d'une université japonaise en tant qu'étudiant étranger sans partenariat, qui nécessite de se soumettre à un test nommé EJU ou *Examination for Japanese University Admission for International Students*. Ce test a lieu dans la plupart des établissements et pour but d'évaluer le niveau général et le degré de maîtrise du japonais. L'épreuve comprend :
  - › une évaluation du japonais en tant que langue étrangère.
  - › une épreuve de Sciences ou une épreuve de culture sur le Japon traitant de son lien avec le monde.
  - › une épreuve de mathématiques.

Il est également possible de passer cette évaluation deux fois par an en France.

- › L'inscription à une université japonaise dans le cadre d'un partenariat est possible dans la mesure où une centaine d'établissements français possède des accords d'échanges avec des universités japonaises. Ceux-ci présentent l'avantage de pouvoir intégrer le départ dans le cursus francophone et d'apporter une aide dans les démarches administratives.

## Le programme

Dans le système supérieur japonais, l'année universitaire commence en avril et s'achève en mars.

L'année est divisée en deux semestres mais il arrive aussi qu'il n'y en ait qu'un, suivant les cursus. Le premier semestre se déroule du 1<sup>er</sup> avril au 31 septembre, le second commence le 1<sup>er</sup> Octobre pour se finir le 31 mars.

La plupart des cursus comprend trois périodes de vacances :

- › les vacances d'été (de fin juillet à fin août),
- › les vacances d'hiver (de fin décembre à début janvier)
- › les vacances de printemps (de fin février à début avril).

De plus, le Japon possède son lot de jours fériés qui lui sont propres et qui s'appliquent à tous, y compris aux étudiants. Les examens ont lieu avant chaque période de vacances et les résultats sont généralement disponibles à la fin de celles-ci.

La rentrée ayant lieu en avril pour le premier semestre, il faudra réaliser les dossiers près de 9 mois avant pour que ceux-ci soient examinés par les universités choisies. Ils devront donc être soumis avant la fin juin de l'année précédente.

Pour le 2<sup>nd</sup> semestre, dans le cadre d'un séjour de 6 mois, il est possible d'envoyer ses dossiers jusqu'à la fin du mois de janvier.

## AIDES, LOGEMENTS

### Les différents types de logements

#### ➤ LOGEMENT SUR LE CAMPUS

La plupart des universités japonaises proposent aux étudiants un logement sur le campus. Ouverts à tous, ils sont cependant destinés en priorité aux étudiants étrangers afin de faciliter leurs démarches. Le coût mensuel d'un logement universitaire est d'environ 350 euros. Il a l'avantage d'être souvent situé assez près de l'université et peut se décliner sous diverses formes : chambre individuelle, partagée ou dortoirs.

#### ➤ MAISON GAIJIN

Pour les étudiants faisant des études de langue pour une période brève, la maison *gaijin* (littéralement : la maison d'étranger) peut être une bonne option. Ces logements permettent aux étrangers de séjourner jusqu'à un mois de manière économique, tout en enrichissant les échanges. La plupart des maisons *gaijin* sont localisées à Tokyo et sont tenus par des agents de biens immobiliers et des propriétaires privés.

#### ➤ FAMILLE D'HÔTE

Ceux qui souhaitent partager la vie d'une famille japonaise opteront pour une famille d'hôte. La plupart des universités proposent des contacts avec ces hébergeurs souvent très accueillants.

Il arrive cependant que les familles imposent des règles aux étudiants qu'elles hébergent, particulièrement aux filles, avec par exemple un couvre-feu afin de les protéger.

## ➤ LOCATION D'APPARTEMENT OU DE PENSION EN VILLE

Ceux qui souhaitent éviter les pièces communes ou simplement vivre seuls, peuvent opter pour une location d'appartement ou de pension en ville, plus onéreuse. Les pensions sont souvent situées près des universités. La plupart proposent des chambres et des toilettes mais pour se laver et faire la lessive il faudra compter sur un bain public, ou *sentō*. Il est également fréquent que la cuisine soit partagée. L'appartement privé, solution certainement la plus « luxueuse » est aussi certainement la plus chère, en fonction de la ville d'accueil.

## Aide au logement

Les étudiants peuvent bénéficier d'une aide pour se loger : le logement étudiant subventionné, aide gouvernementale, qui fait l'objet d'une demande très importante. C'est donc une loterie qui détermine qui en bénéficie. Quotas oblige, les chances de recevoir un appartement subventionné sont meilleures pour ceux qui font leurs études dans une petite ville.

Les étrangers peuvent demander un logement subventionné par le biais du Logement du Japon et la Société de Développement Urbaine (JHUD).

[www.japan.accommodationforstudents.com](http://www.japan.accommodationforstudents.com)  
[www.japon.campusfrance.org/fr/espace/espace-de-tokyo](http://www.japon.campusfrance.org/fr/espace/espace-de-tokyo)

## LES FORMATIONS

**A**u Japon, il n'y a pas de cursus professionnalisant tel qu'il en existe en France car le système est différent. Cependant, les écoles comme les *Colleges of Technology* ont une vocation professionnalisante puisqu'elles forment les étudiants à un métier.

Concrètement, la pratique vient après la théorie au Japon : sortis de l'université, les jeunes postulent dans des entreprises qui, elles, se chargeront de leur formation.

Les catégories d'écoles qui donnent un caractère professionnel aux études sont les suivantes :

- › *Les Junior Colleges* proposent des cursus de 2 à 3 ans selon la discipline choisie. Ces établissements sont généralement spécialisés dans l'économie, les sciences humaines, l'éducation et la sociologie.
- › *Les Colleges of Technology* forment les étudiants dans une discipline spécialisée afin de les conduire à l'emploi. Ce cursus se fait en 5 ans.
- › *Les Special Training Colleges* sont le niveau supérieur des *Special Training Schools*, équivalents des lycées professionnels. La durée d'études y est en général de 2 ans.

## MODE DE VIE ET VILLES ÉTUDIANTES

### Les campus japonais

Les études au Japon diffèrent en bien des points par rapports à d'autres pays du monde. Outre les cursus, les programmes et les dates clés qui les ponctuent, c'est aussi la vie étudiante qui est surprenante. La vie sur le campus est très active. Il est le plus souvent doté de de restaurants et de magasins où les étudiants se détendent après les cours. Les clubs sportifs et culturels sont également très présents et manifestent régulièrement leurs activités au grand public à travers des rencontres ou des expositions. Ainsi, il est courant que des spectacles de musique ou de danse aient lieu à l'heure du déjeuner, sur l'estrade de la cour centrale du campus.

Par ailleurs les étudiants japonais sont ouverts et organisent des activités pour faciliter notre l'intégration des étrangers et leur faire découvrir leurs coutumes. Ces derniers sont donc invités à prendre part à des sorties culturelles, traditionnelles ou gastronomiques.

*Le professeur a un statut particulièrement reconnu et respecté. Les élèves japonais l'écoutent sans mot dire et obéissent à chacune de ses directives. En contrepartie, l'enseignant est particulièrement impliqué dans son rôle et encadre très sérieusement un élève en difficulté, autant que ceux qui ont plus de facilité.*



Ce qui  
change au  
Japon

## Les villes étudiantes

Après leurs études secondaires, les japonais peuvent opter pour deux types de formations. L'une dure deux ans et est dispensée par les écoles spécialisées. L'autre, plus généraliste, est dispensée par les universités. Celle-ci est choisie par la majorité des étudiants et se décline en trois catégories : les universités nationales, privées et publiques.

*Il faut réussir un concours pour les intégrer et il existe trois niveaux d'études : la licence en quatre ans, puis le master en deux ans, suivies du doctorat en trois ans.*

*Au Japon, les universités ont un très bon niveau et suivent de près les étudiants qu'elles ont intégrés, de sorte que rares sont ceux qui en sortent sans diplôme.*



### ➤ LES UNIVERSITÉS NATIONALES

Les universités nationales sont les plus prestigieuses, notamment celle de Tokyo, *Tokyo Daigaku* ou *Tōdai*, cette dernière étant considérée comme la meilleure. Créée en 1877 en tant qu'université impériale, elle comporte aujourd'hui cinq campus implantés à *Hongō*, *Komaba*, *Kashiwa*, *Shirokane* et *Nakano*. Elle englobe dix facultés accueillant à peu près 28 000 étudiants, dont 2 100 étrangers. Le complexe inclut également un hôpital universitaire et un hôpital de recherche. Si toutes les disciplines y sont enseignées, elle est surtout renommée pour ses cursus de droit et de littérature.

L'université nationale *Kyōdai* à Kyōtō est également reconnue et réputée pour encourager la liberté académique et la créativité au niveau des recherches.



## ➤ LES UNIVERSITÉS PRIVÉES

Les universités privées, les plus anciennes et les plus nombreuses au Japon, accueillent des étudiants de tous niveaux. L'Université *Keiō* a été créée en 1858 par *Yukichiwa Fukuzawa* et se présente comme une école privée pour les études occidentales. Elle fait partie du réseau d'échange international entre l'Europe et l'Asie.

[www.keio.ac.jp](http://www.keio.ac.jp)

L'Université *Waseda* ou *Sōdai* fait elle aussi partie des meilleurs établissements privés. Son campus principal se trouve à Shinjuku.

[www.waseda.jp](http://www.waseda.jp)

Parmi les autres universités notables il convient aussi de citer :

- › *Hosei*, fondée en 1880,
- › *Nihon*, ouverte depuis 1889,
- › ou encore celle du *Kansai* à Osaka, créée en 1886.

[www.hosei.ac.jp](http://www.hosei.ac.jp)  
[www.nihon-u.ac.jp](http://www.nihon-u.ac.jp)  
[www.kansai-u.ac.jp](http://www.kansai-u.ac.jp)

## ➤ LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES

Les universités publiques, contrairement aux universités nationales, sont gérées localement. Elles sont elles aussi ont réputées pour leur excellent niveau, comme c'est le cas de *Toritsu* à Tokyo. Son campus intègre trois universités et un collège. Elle est particulièrement reconnue pour ses enseignements en architecture. L'université de Yokohama est réputée pour sa faculté de médecine.

[www.france-japon.net/tag/universite-municipale-de-tokyo](http://www.france-japon.net/tag/universite-municipale-de-tokyo)  
[www.ynu.ac.jp](http://www.ynu.ac.jp)

## APPRENTISSAGE DE LA LANGUE

**M**âîtriser le japonais est nécessaire pour l'admission dans la majorité des formations. De ce fait, deux types d'organismes existent afin d'aider les étudiants à s'insérer dans la vie étudiante. Les universités proposant un programme pré-universitaire, ou les écoles de langues, spécialisées dans l'insertion des étudiants dans la société japonaise.

La plupart des universités japonaises proposent de tels cours de façon à ce que les étudiants étrangers puissent venir étudier le japonais directement dans leur établissement. Néanmoins, la très grande majorité des étudiants internationaux doivent passer un à deux ans de préparation avant l'entrée à l'université afin d'avoir une maîtrise suffisante du japonais.

A noter également, que les universités publiques ne proposant pas de programmes de ce type, il est donc nécessaire de se tourner vers les universités privés ou les « *Junior Colleges* ».

Le but de ces cours est selon, le gouvernement japonais, de « *permettre à l'étudiant étranger de comprendre la culture et la société japonaise afin d'intégrer un programme universitaire sur de bonnes bases* ».

Pour de nombreux étudiants, ils permettent de s'imprégner de la culture japonaise au-delà de simplement pouvoir communiquer.

## LE COÛT DES ÉTUDES

L' / éducation supérieure au Japon n'est pas accessible gratuitement, et ce pour tous les étudiants. Trois coûts constituent les frais d'inscription dans une université japonaise :

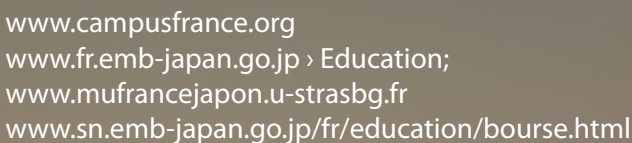
- › **Les frais pour postuler à l'université** : d'environ 150 €, ce montant couvre les frais de dossier, c'est-à-dire l'envoi et le traitement du dossier. Ils ne sont pas remboursables, même en cas de non admission.
- › **Les frais liés à l'admission au sein de l'université** : une fois admis, l'étudiant devra s'acquitter des ... frais d'admission finançant les nombreuses démarches de l'université, qui n'ont lieu que lors de l'année d'arrivée. Ces frais ne seront donc qu'à régler la première année au cas d'un cursus plus long. La moyenne de cette dépense est de 2500 €.
- › **Les frais d'inscription pour valider l'admission au sein d'une formation** : viennent enfin les dépenses d'inscriptions classiques, couvrant les frais pédagogiques, assez variables d'une université à une autre. Il faut compter en moyenne 5000 € par an, qui sont mensualisés dans certains cas. En cas de paiement pour l'année, les frais sont à régler jusqu'à un mois avant la date de rentrée prévue, soit au mois d'avril pour le semestre d'été ou mois d'octobre pour le semestre d'hiver.

Diverses possibilités existent pour financer les études au Japon.

Par exemple, la bourse d'études Lavoisier est offerte par le gouvernement français aux étudiants français qui ont un niveau de diplôme minimum égal au niveau Master reconnu par l'Etat, soit un niveau Bac +5.

Cette bourse concerne toutes les disciplines et apporte une aide dans le financement du projet via une allocation mensuelle de 2 200 €, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 1 000 € pour le financement d'un billet aller/retour.

Les dossiers doivent être remplis et envoyés directement à Campus France, organisme en charge de la gestion de l'attribution de la bourse :



[www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)  
[www.fr.emb-japan.go.jp](http://www.fr.emb-japan.go.jp) › Education;  
[www.mufrancejapon.u-strasbg.fr](http://www.mufrancejapon.u-strasbg.fr)  
[www.sn.emb-japan.go.jp/fr/education/bourse.html](http://www.sn.emb-japan.go.jp/fr/education/bourse.html)

Question coût il faut compter entre 5 000 à 10 000 € par an pour les cours selon l'université choisie.

Cependant, il est possible de se faire exempter de ces frais d'inscription, par exemple dans le cadre d'un échange avec une université française ou en étant recommandé par l'ambassade du Japon en France.

Il existe également de nombreux programmes avec bourses d'études permettant aux étudiants étrangers de venir au Japon.



**OVERSEAS  
ÉDITIONS**

© OVERSEAS Éditions  
95 rue Lucie Daumas - 13540 Aix-en-Provence  
E-mail : [overseaseditions@gmail.com](mailto:overseaseditions@gmail.com)  
[www.overseas-editions.fr](http://www.overseas-editions.fr)

# DÉCROCHEZ VOTRE VISA POUR LA RÉUSSITE !

Où partir ? Comment s'y rendre, pour quels projets ?  
Toutes les réponses sont dans la collection EXPAT BOOK.  
Disposez des clés de la mobilité internationale  
pour préparer votre départ et tenter l'aventure.

Le **JAPON**, pays aux traditions ancestrales, 3<sup>e</sup> puissance économique mondiale, est à la pointe de la création et de l'innovation.

## LE GUIDE :

### Carte d'identité :

Pour découvrir son pays d'accueil

### Expatriation :

L'aventure et le besoin de changement

### Actifs :

Devenez un job trotter

### Chefs d'entreprise :

S'installer au cœur des marchés en croissance

### Etudiants :

Un diplôme comme facteur de réussite

### ET AUSSI :

Les adresses, les sites internet, les témoignages d'expat, culture générale, données chiffrées.

**POURQUOI PARTIR À L'ÉTRANGER ?**

- > Oublier le stress
- > Échapper à l'immobilisme
- > En finir avec la routine
- > Fuir la morosité économique

**POURQUOI CHANGER DE VIE ?**

- > Prendre un nouveau départ
- > Faire un autre choix de carrière
- > Se frotter à une nouvelle culture
- > Avoir des rêves à concrétiser



ISBN 979-10-94735-01-5



13,95 € TTC



OVERSEAS  
ÉDITIONS

 overseas.editions  
 overseas éditions

Découvrez toutes nos destinations :  
[www.overseas-editions.com](http://www.overseas-editions.com)